



**Rapport de la commission des finances du Grand Conseil  
chargée de l'examen  
des comptes du Conseil d'Etat pour l'exercice 2013**

(Du 25 mars 2014)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances (COFI) chargée de l'examen des comptes du Conseil d'Etat pour l'exercice 2013.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante.

**Composition du bureau**

Président: M. Olivier Haussener  
Vice-président: M. Fabien Fivaz  
Rapporteur: M. Hughes Chantraine

**Sous-commissions**

1. *Département des finances et de la santé – Autorités (DFS):*  
M. Hughes Chantraine, président, M. Baptiste Hurni (*excusé et remplacé par M<sup>mes</sup> Corine Bolay Mercier et Johanne Lebel Calame*) et M. Olivier Haussener
2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC):*  
M<sup>me</sup> Martine Docourt Ducommun, présidente, M. Damien Humbert-Droz et M. Jean-Charles Legrix
3. *Département de l'éducation et de la famille (DEF):*  
M. Laurent Schmid, président, M<sup>me</sup> Johanne Lebel Calame et M. François Konrad
4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE):*  
M. Fabien Fivaz, président, M. Alexandre Willener et M. Philippe Haerberli
5. *Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS):*  
M. Andreas Jurt, président, M. Alexandre Houlmann et M. Cédric Dupraz

**1. INTRODUCTION**

Les comptes 2013 ont été présentés une première fois, de manière succincte à la commission plénière lors de sa séance du 18 février 2014. La commission a pu continuer à débattre de ces comptes, avec le Conseil d'Etat durant ses séances du 25 mars et du 2 avril 2014.

L'ensemble des commissaires souhaitent remercier le Conseil d'Etat et les chefs de service pour leur disponibilité, les réponses claires et précises aux multiples questions de la commission et la bonne tenue des comptes, ainsi que tous les collaborateurs de la fonction publique pour leur travail durant l'année 2013.

## **2. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION**

Les comptes bouclent sur un déficit annoncé de 236,8 millions de francs. Le découvert au bilan atteint 615 millions de francs et représente le tiers de l'actif.

La commission a considéré qu'étant donné les circonstances, les comptes tels que présentés étaient globalement bien tenus, une certaine maîtrise des charges a été relevée (charges de personnel – 3% par rapport au budget). Toutefois, l'effort de recapitalisation de la Caisse de pension de la fonction publique du canton de Neuchâtel (+221,3 millions de francs) ainsi qu'un budget 2013 fantaisiste (charges d'aide matérielle sous évaluées de plus de 10 millions de francs) ont rendu l'exercice assez difficile. L'augmentation importante des revenus (+74,7 millions de francs) est occultée par une provision de 63,7 millions de francs pour pallier à des risques prévisibles dont l'occurrence dépasse les 50%. Certains de ceux-ci auraient d'ailleurs dû être pris en compte dans les exercices précédents déjà.

A noter encore le manque à gagner (-14,6 millions de francs) par le non versement des dividendes de la BNS sur l'exercice 2013.

Dans ces conditions, le résultat déficitaire «réel» de 15,4 millions de francs peut être considéré comme acceptable.

A l'instar des années précédentes, les commissaires ont regretté le manque de dépenses et d'investissements de l'Etat (54,2 millions de francs, soit 14,2% de moins que ce qui était budgété). Le Conseil d'Etat planche sur certaines possibilités d'accroître son efficacité dans ce domaine, comme de sortir du budget des investissements ceux dont les retombées seront positives et s'autofinanceront donc rapidement.

Par rapport aux mécanismes financiers de contrôle des dépenses, les résultats tels que présentés sont conformes, le déficit atteint 0,8% et respecte la limite fixée à 2%, et le degré d'autofinancement des investissements se monte à 74% alors que la limite inférieure est de 70%.

Enfin la dette a diminué de 100 millions de francs, passant de 1.300 à 1.200 millions de francs, le taux moyen des emprunts de l'Etat s'est amélioré de 0,06 point, à 2,34%.

## **3. EXAMEN DES COMPTES PAR DEPARTEMENT**

### **3.1. Autorités législatives**

#### ***Rapport de la sous-commission des finances du DFS***

Les comptes 2013 des autorités législatives n'appellent pas de commentaires particuliers de la part de la sous-commission, ceux-ci étant proches du budget établi pour la première fois dans le cadre de la nouvelle OGC. Les membres de la sous-commission ont abordé la question des nouveaux coûts de fonctionnement du parlement avec le chef du département, en exprimant leur volonté commune de ne pas surcharger le secrétariat général du Grand Conseil et d'utiliser avec parcimonie les moyens mis à disposition par ce service.

Une des pistes de rationalisation évoquée serait de planifier des séances communes avec la sous-commission correspondante de la COGES, afin de soulager également l'agenda du conseiller d'Etat.

### **3.2. Autorités exécutives**

#### ***Rapport de la sous-commission des finances du DFS***

##### **3.2.1. Généralités**

Les membres de la sous-commission ont étudié les comptes de l'Autorité exécutive lors de la séance du 21 février, en présence de la chancelière d'Etat, du secrétaire général de la Chancellerie d'Etat, du chef du SALI et du coordinateur des achats.

### 3.2.2. *Examen de détail par service*

#### **SALI**

La politique d'achat est le thème principal de la discussion, puisqu'il permet les meilleures économies. Le délai de livraison a été réduit de trois semaines grâce à l'obtention d'un stock tampon de la part des fournisseurs. La problématique de tentatives de corruption est abordée aussi par un commissaire et il apparaît qu'aucune situation correspondante n'a pu être jusqu'à présent constatée.

### 3.3. **Préposé à la protection des données et transparence (PPDT)**

#### ***Rapport de la sous-commission des finances du DFS***

Les comptes du préposé à la protection des données et à la transparence n'ont pas fait l'objet d'une analyse détaillée cette année. Rien ne laisse entendre un quelconque problème dans ce service.

### 3.4. **Contrôle cantonal des finances**

#### ***Rapport de la sous-commission des finances du DFS***

Les comptes du CCFI n'ont également pas fait l'objet d'une analyse particulière cette année. Rien ne laisse prévoir un quelconque problème dans ce service. Toutefois, un commissaire s'est inquiété de la réelle indépendance de ce service et de sa dotation en personnel, à l'approche de la LFinEC.

En outre, la sous-commission remarque que la nouvelle approche des audits qui concernent les investissements ainsi que la nouvelle stratégie en matière d'audits informatiques, outils développés durant l'année 2012, ont permis de résorber certains retards.

### 3.5. **Autorités judiciaires**

#### ***Rapport de la sous-commission des finances du DFS***

#### 3.5.1. *Généralités*

Les membres de la sous-commission se sont réunis le jeudi 21 février 2014, en présence de la présidente de la CAAJ, du procureur, d'une juge de 1<sup>e</sup> instance et de la secrétaire générale du pouvoir judiciaire, pour examiner les comptes 2013 de la magistrature.

Il est fait état des bonnes relations qui prévalent actuellement entre les autorités judiciaires et le Conseil d'Etat, qui sont notamment entrés en matière sur des demandes d'augmentation d'effectifs, même si cela l'a été dans des proportions plus discrètes que souhaitées. La présidente de la CAAJ rappelle que la réorganisation judiciaire survenue en 2011, avec l'introduction d'un nouveau code de procédure, a induit une augmentation du nombre de magistrats dans toute la Suisse et ce de manière importante (notamment par l'introduction de l'appel), mais pas la dotation en personnel administratif qui aurait dû lui correspondre. Concrètement, les collaborateurs ont beaucoup de travail, les vacances ne sont pas toutes prises, et chacun fait passablement d'heures supplémentaires. Toutefois, au dire du Procureur, le service fonctionne, certains engagements sont reportés mais les employés tiennent bon.

La présidente de la CAAJ précise enfin que les procédures budgétaires sont encore à définir.

#### 3.5.2. *Examen de détail par service*

La diminution imputée aux dédommagements (rubrique 317), provient d'une plus faible administration des preuves que prévue initialement. De plus, les indemnités des témoins étant très symboliques, il n'est pas rare que beaucoup y renoncent.

### 3.6. Département des finances et de la santé (DFS)

#### *Rapport de la sous-commission des finances du DFS*

##### 3.6.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie deux fois pour examiner les comptes du département, le 21 février et le 3 mars 2014. Les séances se sont déroulées en présence du chef du département et du secrétariat général, ainsi que des chefs dont les services ont fait l'objet d'un examen détaillé cette année.

A la lecture des documents et des explications données, les commissaires estiment que les comptes du département sont bien tenus. Partant d'un budget 2013 difficile à appliquer, celui-ci obtient des résultats qui, certes, diffèrent de la prévision, mais restent globalement acceptables.

La sous-commission a enregistré les fluctuations de recettes importantes au titre des personnes morales et physiques, de l'IFD, ou de la BNS. Elle a apprécié les réserves constituées en fonction de risques prévisibles et est satisfaite de la bonne maîtrise des charges.

Ces provisions pour risques connus, ont été constituées à hauteur de 63,7 millions de francs et couvrent divers domaines d'activités de l'Etat. Au sein du département, c'est aux services des bâtiments, financier et de la santé publique que sont enregistrées ces réserves. Les montants imputés au département atteignent 23.787.738.44 francs.

Dans les charges brutes, apparaissent les éléments liés à la recapitalisation de "Prévoyance.ne", prévus par le Grand Conseil, hors freins aux dépenses et à l'endettement. Ce montant est de l'ordre de 221,3 millions de francs. Mis à part ces éléments exceptionnels, les charges nettes du département dépassent les prévisions budgétaires de 2,82 millions de francs, soit 0,7%. Il reste donc encore un léger effort à fournir pour atteindre les 0,5 de progression maximale d'un exercice à l'autre, et souhaités par le gouvernement.

Au niveau des effectifs, le département présente une diminution de près de 10 EPT par rapport au budget, ce qui explique que les comptes soient inférieurs de 1,8 million de francs au vu de ce qui était budgété.

Concernant les BSM, ils accusent une péjoration de 3,150 millions de francs (10%), dont plus de 2,7 millions de francs au service financier (frais de poursuite).

	Comptes 2013	Budget 2013	Différence	En %	Comptes 2012
Charges brutes	755.4	490.3	+265.10	+54.07%	+508.30
Revenus	-1'421.7	-1'355.2	-66.50	+4.91%	+1'387.10
<i>Différence</i>	-666.3	-864.9	+198.60	-22.96%	-878.80
Charges/Revenus hors-enveloppe	-1'052.5	-1'248.3	+195.80	-15.69%	-1'248.60
<b>Enveloppe en charges nettes</b>	<b>386.2</b>	<b>383.4</b>	<b>+2.80</b>	<b>+0.73%</b>	<b>+369.80</b>

### 3.6.2. Groupes de dépenses

	Comptes 2013	Budget 2013	Différence	En %	Comptes 2012
<b>Charges brutes</b>					
30 Charges de personnel	41'009'843	42'849'760	-1'839'916	-4.29%	39'944'423
31 BSM	34'744'400	31'593'550	+3'150'850	+9.97%	29'332'880
35 Dédommagement aux collectivités publiques	1'531'598	2'325'900	-794'302	-34.15%	1'581'252
36 Subventions accordées	334'156'524	329'156'200	+5'000'324	+1.52%	321'812'691
39 Imputations internes	1'554'044	1'346'100	+207'944	+15.45%	1'402'825
<b>Total</b>	<b>412'996'410</b>	<b>407'271'510</b>	<b>+5'724'901</b>	<b>+1.41%</b>	<b>394'074'071</b>
<b>Revenus</b>					
42 Revenus des biens	-4'676'451	-4'331'600	-344'851	+7.96%	-4'778'377
43 Contributions	-13'098'130	-11'652'900	-1'445'230	+12.40%	-11'725'068
45 Dédommagement de collectivités publiques	-927'737	-740'000	-187'737	+25.37%	-940'447
46 Subventions acquises	-1'556'183	-786'000	-770'183	+97.99%	-922'678
49 Imputations internes	-6'484'093	-6'331'817	-152'276	+2.40%	-5'953'353
<b>Total</b>	<b>-26'742'594</b>	<b>-23'842'317</b>	<b>-2'900'277</b>	<b>+12.16%</b>	<b>-24'319'923</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>386'253'816</b>	<b>383'429'193</b>	<b>+2'824'624</b>	<b>+0.74%</b>	<b>369'754'147</b>

### 3.6.3. Investissements

Les investissements au sein du département sont inférieurs de 29% au budget.

	Budget 2013			Comptes 2013		
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net
<b>Crédits ouverts</b>						
- Compétence GC	1'866'600		1'866'600	1'068'029		1'068'029
- Compétence CE	1'008'800		1'008'800	1'099'738	125'000	974'738
Total	2'875'400		2'875'400	2'167'767	125'000	2'042'767
<b>Crédits à solliciter</b>						
- Compétence GC						
- Compétence CE						
Total						
<b>Totaux</b>	<b>2'875'400</b>		<b>2'875'400</b>	<b>2'167'767</b>	<b>125'000</b>	<b>2'042'767</b>

De manière plus générale, et concernant les défauts de prévision, il a été admis depuis quelques années que l'enveloppe autorisée de 60 millions de francs nets était le minimum que le Conseil d'Etat souhaitait dépenser. Malgré tout, le temps de pouvoir engager l'argent budgété, en fonction des oppositions, des délais de soumission de projets et des adjudications, on se rend compte que bien des projets ne peuvent être lancés à temps et le résultat final boucle sur des montants inférieurs. Dès lors, il sera demandé aux services d'intégrer les délais de mise en œuvre dans la planification des projets, la prévision de l'échelonnement des dépenses pouvant ainsi être améliorée. Une proposition a été également soumise à la commission des finances dans le cadre de la LFinEC, qui est de pouvoir, lors de l'élaboration du budget, calculer les montants d'investissements nets, majorés de 10 à 20%, partant du principe que les montants accordés ne sont jamais tous dépensés. De même, les investissements sur lesquels il est avéré de pouvoir dégager un retour positif en termes financiers, pourraient être comptabilisés à part. Enfin, il est aussi étudié la possibilité de reporter sur des projets en cours, des soldes de financements non utilisés.

### 3.6.4. Fonds

Le Conseil d'Etat a proposé des dispositions budgétaires consistant à verser le solde du fonds destiné aux réformes de structures des communes (500.000 francs), directement au fonds d'aide aux communes, le premier étant arrivé à échéance à fin 2013.

La sous-commission approuve cette manière de faire afin de se rapprocher des nouvelles règles comptables définie dans le cadre du MCH2.

### 3.6.5. Examen de détail par service

#### **Service financier**

Les charges de personnel sont conformes à ce qui était prévu, les intérêts passifs sont réduits. Concernant le contentieux, plusieurs processus ont été mis en place, notamment la relance des actes de défaut de biens, ce qui a permis de réaliser des recettes extraordinaires, dépassant largement le budget.

Le Conseil d'Etat s'est détaché de la planification financière roulante qui a été suivie durant le précédent programme de législature, aux regrets d'au moins un commissaire. L'exécutif souhaite à présent maintenir une progression maximale des charges de 0,5%. Des éléments sont impondérables et des objectifs peuvent nécessiter certains investissements, mais il y a également des éléments sur lesquels on peut économiser. Le chef du service financier rappelle que la planification financière roulante a été introduite dans la loi actuelle sur les finances juste après la réforme en 2010, mais n'impose pas cette planification, qui est restée un instrument de conduite interne. Avec la nouvelle loi sur les finances, quand les comptes s'écarteront des mécanismes de freins, le Conseil d'Etat devra prendre des mesures pour les ramener dans la planification financière. Il y aura ainsi une connexion réelle entre la planification et le rapport sur les comptes.

#### **Service des contributions**

La hausse importante (+57 millions de francs) des recettes de l'impôt pris de manière globale s'explique entre autre par le rapatriement sur sol neuchâtelois de bénéfices qui étaient auparavant enregistrés ailleurs (personnes morales +19,5 millions de francs), remarquant par-là que la réforme de la fiscalité des entreprises porte déjà des fruits alors qu'elle n'est pas encore pleinement déployée. Le montant perçu par le biais de l'impôt fédéral direct (+17,6 millions de francs) était sous-estimé. Le montant prévu à ce poste n'avait notamment pas pris en compte l'influence de l'augmentation du revenu de l'impôt des personnes morales sur le montant perçu à ce titre.

La part de recettes inhérente au revenu de l'impôt sur les personnes physiques est plus élevée que ne le prévoyait le budget (+22 millions de francs) élaboré sans connaissance de l'état des comptes 2012 et en tenant en considération, de manière estimative, de la première étape de la réforme de la fiscalité. La réalité comptable 2013 est légèrement inférieure aux comptes 2012 (-2 millions de francs).

Les non-valeurs fiscales ont été réduites de plus de 3 millions de francs par rapport au budget, en fonction des mesures qui ont été prises.

Le service enregistre une économie de 1.000.000 francs sur les charges de personnel.

#### **Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)**

Celui-ci indique que le budget est tenu, tant dans les dépenses que dans les recettes. La charge de personnel est en légère diminution, explicable par le niveau de rotation des collaborateurs, soumis au délai de carence.

La volonté du département est de concentrer les activités du SIEN au maximum, avec, à la clef, l'installation de deux salles-machines (à La Chaux de Fonds et sur un nouveau site à Neuchâtel). Le projet, prévu en quatre étapes, démarrera cet automne par l'achat des bâtiments à Neuchâtel et l'investissement de ces locaux en 2015, en partenariat avec une institution tierce.

#### **Service des Bâtiments (SBAT)**

Ce service tourne en sous dotation au vu des grands projets qui y sont élaborés. D'après le Conseil d'Etat, si ce service pouvait travailler à plein rendement, il pourrait diminuer les charges immobilières de l'Etat de 1 à 3 millions de francs par an, en «relocalisant» déjà les services de manière plus adéquate et cohérente.

Au niveau de la conciergerie, depuis quelques années, l'intégralité du personnel renouvelée est issue du chômage ou de l'action sociale, au travers des mesures de réinsertion. Lorsque l'Etat doit attribuer des travaux ou mandats de conciergerie à des sociétés extérieures (bâtiments où il est locataire, etc.), il vérifie que ces sociétés respectent la CCT du secteur de nettoyage pour la Suisse romande.

Le chef de service confirme qu'il faudrait plusieurs millions de francs supplémentaires chaque année pour répondre aux besoins de l'entretien des bâtiments de l'Etat, le compte de fonctionnement est insuffisant. Le chef du département ajoute *qu'il faudrait aujourd'hui au minimum 2,5 à 3 fois l'enveloppe actuelle d'entretien des bâtiments pour pouvoir faire face aux besoins. L'objectif est de l'élever progressivement à 12 millions de francs, car ce qui n'est pas entretenu aujourd'hui coûtera bien plus cher demain. Cette hausse pourra notamment être partiellement compensée par deux rubriques: relocalisation de l'administration (qui entraînera une baisse de loyer, et revalorisation du patrimoine.* Le Conseil d'Etat fait remarquer qu'ici, comme ailleurs, *Il est indispensable d'avoir une vision d'ensemble.*

Concernant la vente des immeubles de l'Etat, le chef de service rappelle qu'un montant de 6 millions de francs a été inscrit au budget. Toutefois, les critères conduisant à la vente d'un immeuble, ou non, dépendent de la possibilité de le rentabiliser. Si ce dernier participe, ou pourrait participer à l'activité de l'Etat, il faut le garder. Dans le cas contraire, il faut se demander s'il est rentable de le conserver, ou s'il est possible de le louer. Ces démarches ont tout de même permis des ventes pour 1,5 millions de francs en 2013 et se poursuivront en 2014. La question est d'avoir une vision analytique meilleure, plutôt que de chercher à faire de la vente pour la vente.

Concernant les appartements subventionnés, le chef du département explique *que les aides fédérales vont bientôt s'éteindre, de même que les aides cantonales. L'aide à la personne sera remplacée par l'aide à la pierre, ce qui permettra d'agir sur l'offre plutôt que sur la demande. Toutefois, le temps de réaction est relativement long. Il a été décidé de prolonger pour 4 ans l'initiative des 4 quarts. Le régime transitoire prévoyait le maintien de l'abaissement des loyers et s'appliquait aux cas connus au moment de la prise de décision. Les charges de fonctionnement sont constantes, mais le transfert est progressif.* La sous-commission s'inquiète du fait que dans le canton de Berne, il a été découvert que près de 70% des locataires des appartements protégés n'avaient pas ou plus le droit d'en profiter! Il apparaît que dans le canton de Neuchâtel, que les critères d'octroi ainsi que la surveillance sont basés sur des procédures différentes, réduisant de beaucoup ce risque.

Le chef du département informe également la sous-commission d'une problématique découverte récemment et concernant le crédit d'étude du CPLN. *Le Grand Conseil a accordé un crédit de 1.100.000 francs, pour mener les études de détail avec le lauréat du concours. Ce crédit a été enregistré sur la même ligne budgétaire que celle du concours. En cours d'étude, le comité de pilotage a demandé des études différentes, avec un dépassement estimé inférieur à 400.000 francs chacune, et ce montant a été engagé (compétence du Conseil d'Etat). Or, le dépassement dépasse la compétence du Conseil d'Etat, car finalement, il atteint la somme de 438.000 francs et s'additionne à celui déjà octroyé par l'exécutif pour le concours. Ces procédures ont échappé à tout le monde, créant ainsi un dépassement non-autorisé de 438.000 francs. Le Conseil d'Etat regrette cette erreur et espère que cela ne péjorera pas l'appréciation du projet.*

### **Service des communes**

Le chef de service informe que la grande tâche de l'année 2013 pour le service des communes a été de préparer la loi sur l'harmonisation des clefs de répartition des différents impôts, ainsi que la nouvelle redistribution de l'impôt sur les personnes morales. Il a aussi été question d'adapter la loi sur le fonds d'aide aux communes, en corrigeant la part de l'impôt fédéral direct dévolue à ce fonds. Sur les dépenses du service, il n'y a rien de particulier à signaler, c'est conforme au budget. Au niveau des fonds, l'année a été marquée par un versement important de l'aide aux deux fusions des communes de Val-de-Ruz et de Milvignes, respectivement à raison de 13,4 millions de francs et 4,15 millions de francs. Les moyens mis à disposition, notamment par l'Etat, ont permis d'honorer cet engagement l'an dernier déjà, alors que la loi permettait de l'échelonner sur trois ans. Les moyens à disposition pour les projets de fusion de communes ont permis d'envisager une diminution de l'alimentation de ce fonds de 6 à 4% de la part du canton au produit de l'IFD. Un projet sera présenté cette année, visant à proroger le dispositif d'aide exceptionnelle aux fusions de communes, tout en indiquant un terme afin de donner un caractère incitatif et non pérenne à ce dispositif. Actuellement, cela correspond à environ 800 francs par habitant, plafonné à 2500 habitants.

## Service de la santé

Les commissaires s'inquiètent de l'augmentation régulière des hospitalisations hors-canton, le chef de service admet que le budget a été insuffisant et qu'un crédit supplémentaire a dû être octroyé par le Grand Conseil. Toutefois, il reste très aléatoire de définir le montant final de ce poste, le canton enregistrant encore des factures de prestataires dans le courant de l'année. Un rythme doit être trouvé, il prendra quelques exercices.

La sous-commission soulève encore la question des prestations d'intérêt général, délivrées par HNe. Le Conseil d'Etat explique *que l'ancien système était une garantie de déficit. Le nouveau système facture à l'Etat des prestations données par Hôpital Neuchâtelois, mais dans les faits, ces prestations n'ont pas encore été chiffrées. Il faut déjà faire une liste des prestations considérées réellement d'intérêt général (par exemple, la formation des médecins, le SMUR, la présence des médecins de nuit, ...), et la différencier d'avec celles qui sont faites aux collaborateurs. Il y a une forte pression des assureurs, qui poussent les tarifs vers le bas. Finalement, il y aura forcément une réduction des prestations publiques, et probablement une résistance pour en maintenir certaines.*

La commission aborde certaines comparaisons des coûts de notre système hospitalier avec les autres cantons suisses. Il en ressort que Neuchâtel serait proche de la moyenne tant pour les coûts à charge des contribuables que pour les primes d'assurance-maladie.

En ce qui concerne le maintien à domicile, un commissaire a lu certaines littératures desquelles il ressort que le maintien en institutions (EMS) ne serait finalement pas plus cher, voire même meilleur marché que de tenter de maintenir les gens à domicile.

### 3.6.6. Conclusions

Aux termes de l'examen des comptes 2013 du département des finances et de la santé, la sous-commission peut, et de manière générale, s'estimer satisfaite quant à l'organisation et à l'impulsion donnée dans l'ensemble des services afin d'en maîtriser les finances. Il est à relever que le chef de ce département développe une vision globalisée et à longs termes pour le canton et tend à déployer la gestion de ses services en accord avec les prévisions et imprégnée de cette ligne. La gestion sur la distance est essentielle au pilotage des instances de l'administration et a cruellement fait défaut jusqu'à présent.

Certes, il reste un travail gigantesque à accomplir, mais la sous-commission a le sentiment qu'une bonne direction a été donnée, elle a pu déceler un changement fondamental et encourageant dans la culture de gestion du département, changement de culture qui commence également à se faire sentir dans d'autres domaines de l'administration cantonale.

En faisant abstraction des efforts de recapitalisation de la caisse de pension "Prévoyance.ne", il est encore une fois décevant de voir le résultat comptable du département, qui enregistre des recettes en croissance significative, être à nouveau réduit à zéro en raison de la constitution de réserves destinées à couvrir d'éventuels risques financiers.

Une fois de plus, il est apparu au bouclage de ces comptes 2013 des sous-évaluations de charges budgétaires comme d'autres évaluations plutôt optimistes qui ne se sont pas révélées en cours d'exercice, «erreurs» d'évaluation souvent plus politiques que comptables. Comme quoi, lorsque le budget est mauvais tant dans les formes que dans les chiffres, il est difficile d'avoir des comptes positifs. La sous-commission peut toutefois reconnaître que le budget 2013 a été rendu difficile par certaines conséquences peu prévisibles, comme celles liées à la réforme de la fiscalité.

Le montant trop faible des investissements préoccupe la sous-commission. Les 9 millions de francs en moins par rapport au budget pour l'ensemble des départements, traduisent non seulement peu de projets porteurs pour le canton, mais impactent également, par le mécanisme du frein à l'endettement, les années à venir.

Il conviendra donc, dans le cadre du programme de législature, de la planification financière et de la procédure budgétaire 2015, d'affiner les chiffres du budget 2014, afin d'asseoir la politique financière cantonale sur des bases, si ce n'est saines, au moins plus solides.

### 3.7. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

#### *Rapport de la sous-commission des finances du DJSC*

##### 3.7.1. Généralités

Les membres de la sous-commission de la COFI et de la COGES se sont réunis le mardi 4 mars 2014, en présence du chef du département, du secrétaire général, du responsable financier ainsi que, successivement, des chefs des services des ressources humaines, du service pénitentiaire, du service de probation, des institutions pour adultes et mineurs, des affaires culturelles, des sports, de la police neuchâteloise, de la sécurité civile et militaire, de la justice, juridique ainsi que l'adjoint au chef du service des poursuites et des faillites.

Les comptes montrent une péjoration du résultat de 4,2 millions de francs (2,6%) par rapport au budget. Les charges sont en augmentation de 14,2 millions de francs (5,7%) tandis que les revenus affichent une hausse d'environ 10 millions de francs (11,9%).

	<b>Comptes 2013</b>	<b>Budget 2013</b>	<b>Différence</b>	<b>En %</b>
<b>Charges brutes</b>				
30 Charges de personnel	99'025'068	97'308'419	1'716'649	1.8%
31 BSM	21'003'381	22'391'750	-1'388'369	-6.2%
32 Intérêts passifs	3'256	0	3'256	
33 Amortissements	7'667'244	8'311'695	-644'451	-7.8%
34 Parts et contrib. sans affect.	5'358'568	5'800'000	-441'432	-7.6%
35 Dédommagement aux collectivités publiques	10'412'792	10'991'060	-578'268	-5.3%
36 Subventions accordées	96'818'181	96'524'800	293'381	0.3%
37 Subventions distribuées	6'883'793	4'387'900	2'495'893	56.9%
38 Attributions aux financements spéciaux	4'094'425	185'500	3'908'925	
39 Imputations internes	10'845'888	1'990'400	8'855'48	
<b>Total</b>	<b>262'112'596</b>	<b>247'891'524</b>	<b>4'244'729</b>	<b>2.6%</b>
<b>Revenus</b>				
42 Revenus des biens	-150'883	-170'800	19'917	-11.7%
43 Contributions	-51'592'673	-50'826'130	-766'543	1.5%
44 Parts à des recettes sans affect.	-612'005	-650'000	37'995	-5.8%
45 Dédommagement de collectivités publiques	-20'265'468	-22'318'845	2'053'377	-9.2%
46 Subventions acquises	-379'988	-2'662'600	2'282'612	-85.7%
47 Subventions à redistribuer	6'883'793	-4'387'900	-2'495'893	56.9%
48 Prél. sur financ. spéciaux	-2'954'369	-279'588	2'674'781	
49 Imputations internes	10'705'327	-2'272'300	-8'433'027	
<b>Total</b>	<b>-93'544'506</b>	<b>-83'568'163</b>	<b>-9'976'343</b>	<b>11.9%</b>
<b>Excédent</b>	<b>168'568'090</b>	<b>164'323'361</b>	<b>4'244'729</b>	<b>2.6%</b>

L'augmentation des charges de 14,2 millions de francs est influencée par plusieurs paramètres. Toutefois, il semble important de relever les trois éléments suivants:

- la mise en évidence (imputation interne) des 8,8 millions de francs d'amendes encaissées par le service de la justice pour le compte de la PONE, et reversée à cette dernière. Cette manière de procéder n'était pas prévue lors de l'établissement du budget 2013.
- l'écart statistique atténué artificiellement le budget du département à hauteur de 4,5 millions de francs. Cette écriture, inscrite en diminution des charges du service des ressources humaines n'apparaît plus dans les comptes de cette entité, car compensée en cours d'exercice par des économies réalisées sur les charges du personnel de l'ensemble des services de l'Etat.
- des provisions constituées à hauteur de 3 millions de francs. 2,5 millions de francs en lien avec la facturation des mandats de prestations de police neuchâteloise pour lesquels des négociations sont en cours (depuis le bouclage des comptes, le contrat avec la Ville de La Chaux-de-Fonds a été signé réduisant le risque de perte à environ 400.000 francs) et, d'autre

part, 500.000.00 francs au service de la justice afin d'anticiper une aggravation des pertes sur débiteurs qui interviendra en 2014 suite au retard pris en dans la transmission des dossiers au contentieux dans l'année 2013.

Quelques écarts importants ont également une influence non négligeable sur ce résultat, il s'agit pour l'essentiel:

- d'une péjoration de 1,1 million de francs au SIAM. Ceci est dû à une augmentation des placements hors canton pour adultes, en raison de plusieurs nouvelles situations de handicap grave, physique plus particulièrement, pour lesquelles il n'y a plus ou pas de places dans notre canton.
- d'économies réalisées au niveau des charges de personnel de la police neuchâteloise et du service de la sécurité civile et militaire pour 2,2 millions de francs.

En parallèle, les revenus affichent une hausse de l'ordre de 10 millions de francs (11,9%), notamment au travers de:

- 8,8 millions de francs déjà mentionnés et qui concernent la part des amendes encaissées par le service de la justice pour le compte de la police neuchâteloise.
- la dissolution d'une provision de 2,8 millions de francs constituée au service des ressources humaines lors de l'adoption par le Grand Conseil des comptes 2012 de l'Etat, légèrement excédentaires, afin de restituer en partie la retenue obligatoire prélevée en 2012 sur les traitements de la fonction publique.
- recettes supplémentaires à hauteur de 1,3 million de francs au service pénitentiaire, liées au nombre en hausse de prévenus hors canton placés dans l'établissement de détention de La Promenade (EDPR).

En revanche, dans le secteur des poursuites et faillites, il faut constater un manque à gagner de 1,6 million de francs au titre des émoluments. À relever que ces derniers sont directement liés au volume de dossiers traités, qui n'ont pas atteint les estimations.

De même, une baisse de 3,8 millions de francs à la police neuchâteloise en raison d'une diminution des prestations demandées par les communes suite à l'augmentation du coût desdites prestations.

### 3.7.2. *Groupes de dépenses*

#### **Charges du personnel**

Les charges de personnel affichent un dépassement de 1,7 million de francs, quelque peu paradoxal, qui ne reflètent pas la réalité du département. En effet, les nombreux postes restés vacants et/ou engagements différés, voire transférés (du SSCM à l'ECAP) sont "compensés" par l'écart statistique qui "soulage" artificiellement le budget du département à hauteur de 4,5 millions de francs. Cette écriture, inscrite en diminution des charges du service des ressources humaines n'apparaît plus dans les comptes de cette entité, car compensée en cours d'exercice par des économies réalisées sur les charges du personnel de l'ensemble des services de l'Etat.

Les plus grandes variations sont:

- police neuchâteloise: 2013 a été marqué par un sous-effectif policier. L'effectif moyen était de 372,4 EPT contre 381 EPT prévus au budget (-1.426.000.00 francs).
- service de la sécurité civile et militaire: transfert de 5,5 EPT à l'ECAP (-769.000.00 francs).
- service pénitentiaire: périodes de vacance entre les départs et les arrivées et abandon des indemnités supplémentaires pour arythmies, déjà prises en compte lors de l'évaluation des fonctions (-384.000.00).

#### **Biens, services et marchandises**

Cette nature comptable montre une baisse de 1,4 million de francs par rapport au budget. Elle enregistre de nombreuses fluctuations, le plus souvent à la baisse par rapport au budget. Les économies et dépassements réalisés concernent pour l'essentiel:

- SSCM: reprise dès 2013 de la gestion du domaine des sapeurs-pompiers par l'ECAP (1.291.000.00 francs)

- service de la justice, assistance judiciaire: une forte tendance à la hausse se confirme d'année en année avec une progression importante des dossiers civils (+920.000.00 francs).
- jeunesse et sport: annulation de 9 cours de formation J+S par manque de participants (-343.000.00 francs).
- camps de sport: annulation de deux camps (-297.000.00 francs).
- Poursuites et faillites: pour l'essentiel, diminution des frais de port à mettre en relation avec un nombre de dossiers à traiter moins élevé que prévu (-209.000.00).
- service des ressources humaines: report des études et expertises concernant la révision du système salarial (-119.000.00 francs).

### **Amortissements**

Les amortissements montrent une baisse par rapport au budget de 0,6 million de francs. Les différences les plus significatives sont:

- service de la justice: pertes sur débiteurs; le report de la mise en production du traitement des ordonnances pénales administratives dans le nouveau logiciel informatique EPSIPOUR a entraîné une diminution des dossiers transmis à l'office du contentieux général (-868.000.00 francs).
- service de la justice: conversion d'amendes en travail d'intérêt général (+205.000.00 francs).
- police neuchâteloise: augmentation liée à l'acquisition accélérée en 2012 d'un nouveau radar Multanova, ainsi qu'à l'amortissement de l'entier des dépenses de l'année 2012 relatives au projet "Réseau radio pour service de sécurité" (Polycom) (+ 35.000.00 francs).
- service pénitentiaire: dépenses relatives au projet des prisons de l'année 2012 inférieures à celles prévues au budget (-120.000.00 francs).

### **Dédommagement aux collectivités publiques**

Le dépassement, par rapport au budget, de 0,6 million de francs est principalement dû aux placements hors canton au service pénitentiaire (-493.000.00 francs).

### **Subventions accordées**

Cette nature comptable montre un dépassement par rapport au budget de 0,3 million de francs. Elle s'explique par les éléments suivants:

- SIAM: institutions hors canton pour adultes: plusieurs nouvelles situations de personnes adultes avec handicap, qui ont nécessité un placement au sein d'institutions hors canton, par manque de places dans le canton (+1.136.000.00 francs).
- SSCM: reprise dès 2013 de la gestion du domaine des sapeurs-pompiers par l'ECAP (-937.000.00 francs).
- Fonds encouragement culture et art: subventions en lien avec le nombre de demandes déposées (-105.000.00 francs).

### **Attribution aux financements spéciaux**

Cette nature comptable montre un dépassement par rapport au budget de 3,9 millions de francs, essentiellement dû aux éléments suivants:

- provisions constituées à hauteur de 3 millions de francs. Il s'agit d'une part de 2,5 millions de francs en lien avec la facturation des mandats de prestations de la police, pour lesquels des négociations sont en cours, et d'autre part de 500.000 francs au service de la justice pour anticiper les effets du retard pris dans la transmission des dossiers au contentieux (+3.000.000.00 francs).
- virements à la fortune du fonds de la protection civile, ainsi qu'au fonds de contribution pour le remplacement des abris PC (+986.000.00 francs).

### **Imputations internes**

Le dépassement de 8,6 millions de francs par rapport au budget est principalement expliqué par les amendes encaissées par le service de la justice pour le compte de la police neuchâteloise, et reversées à cette dernière (+8.778.000.00 francs).

### 3.7.3. *Groupes de revenus*

#### **Contributions**

Cette nature comptable montre une hausse de 0,8 million de francs. Les grandes fluctuations du groupe de revenus sont:

- service de la justice: nouvelle répartition entre les diverses rubriques qui enregistrent les amendes et prise en compte de la part reversée à la police neuchâteloise (principe du produit brut) (+9.257.000.00 francs).
- police neuchâteloise: transfert de la rubrique "Amendes et mandats de répression" sous nature 49 Imputations internes (-8.059.000.00 francs).
- poursuites et faillites: le montant des émoluments est directement lié au volume traité qui n'a pas atteint les estimations (-1.670.000.00 francs).
- ressources humaines: remboursement d'une partie des cotisations de l'Etat proportionnel aux dépenses engagées pour la structure d'accueil Etat-BCN (crèche Tic-Tac), et remboursements d'assurances plus importants que prévus (+836.000.00 francs).
- contributions de remplacement des abris PC: ce fonds n'existait pas encore lors de l'élaboration du budget 2013 (+750.000.00).
- camps de sport: annulation de deux camps (-442.000.00 francs).

#### **Dédommagement de collectivités publiques**

Ce groupe de revenus montre une baisse de 2 millions de francs. Cette différence s'explique principalement par la diminution des prestations demandées par les communes (-3.841.000.00 francs) suite à l'augmentation du coût des dites prestations à la police neuchâteloise.

Cette baisse de revenus est partiellement compensée par:

- service pénitentiaire: recettes directement liées au nombre en hausse de prévenus hors canton placés dans l'établissement de détention de La Promenade (EDPR) (+1.285.000.00 francs).
- service de la justice: recettes en lien avec les augmentations de 32% du nombre de passeports biométriques établis et de 9% du nombre de cartes d'identité délivrées aux administrés (+320.000.00 francs).

#### **Subventions acquises**

Ce groupe de revenus montre une baisse de 2,3 millions de francs. Cette différence s'explique essentiellement par la reprise dès 2013 de la gestion du domaine des sapeurs-pompiers par l'ECAP (Fonds des Sapeurs-pompiers) (-2.086.000.00 francs) ainsi que par la contribution aléatoire de la Confédération sur le produit de la taxe sur le CO2 (-186.000.00 francs).

#### **Prélèvement sur financements spéciaux**

Ce groupe de revenus montre un dépassement de 2,8 millions de francs qui fait principalement suite à l'adoption par le Grand Conseil des comptes 2012 de l'Etat, légèrement excédentaires, et de la dissolution de la provision constituée afin de restituer en partie la retenue obligatoire prélevée en 2012 sur les traitements de la fonction publique (article 16 de la loi sur la fonction publique) (+2.840.000.00 francs).

#### **Imputations internes**

Cette augmentation de revenu de 8,4 millions de francs est liée principalement à la part des amendes encaissées par le service de la justice pour le compte de la police neuchâteloise et qui a été reversé à la police neuchâteloise alors que cela n'était pas prévu au budget (+8.357.000.00 francs).

### 3.7.4. *Investissements*

Le crédit cadre de 9,1 millions de francs octroyé en 2001 pour l'acquisition d'un nouveau réseau de radio destiné aux services de sécurité devrait en principe être clôturé en 2015. Le budget 2013 ne prévoyait pas de dépenses mais une tranche annuelle de paiement de 123.000 francs a été anticipée. Le solde d'environ 256.000 francs sera engagé en 2015.

### 3.7.5. *Fonds*

#### **Fonds des Sapeurs-pompiers**

La gestion du domaine des sapeurs-pompiers a été reprise par l'ECAP.

#### **Fonds de la protection civile régionale**

Pas de remarques particulières.

#### **Fonds contributions remplacements abris PC**

Ce fonds n'existait pas encore lors de l'élaboration du budget 2013.

#### **Fonds Encouragement culture et arts**

La diminution de subventions est en lien avec le nombre de demandes déposées.

#### **Fonds Encouragement Cinéma**

Des réflexions quant à l'avenir du fonds devront être menées prochainement en lien avec la suppression, par la Ville de Neuchâtel, de la taxe sur les spectacles. Celle-ci alimentait ce fonds conjointement avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et l'Etat.

### 3.7.6. *Examen de détail par service*

#### **Service des ressources humaines**

Les comptes du service des ressources humaines bouclent sur un excédent de revenus de 480.000 francs, soit une détérioration de 1 million de francs par rapport au budget. À relever que cet écart est fortement influencé par deux éléments:

- l'écart statistique de 4,5 millions de francs qui n'apparaît plus aux comptes du SRHE au bouclage,
- la dissolution de la provision de 2,8 millions de francs prévue pour l'opération de rétrocession des traitements.

Corrigé de ces deux éléments, l'amélioration par rapport au budget se monte à environ 700.000 francs.

Des variations assez importantes entre budget et comptes sont remarquées, certains postes étant très difficiles à estimer (retour des assurances, remplacement en cas de congé maternité). Autre particularité, un écart statistique prévu au budget, qui disparaît dans les comptes.

#### **Service pénitentiaire et service de probation**

Les comptes du service pénitentiaire bouclent sur un excédent de charges de 17,9 millions de francs, soit une amélioration de 2.230.000 francs par rapport au budget. Cette diminution d'excédent de charge de 11% est liée principalement aux départs des deux directeurs et au ralentissement de l'activité déployée qui en découle. Cette situation a notamment entraîné un retard dans la mise en œuvre des ateliers prévus. Ainsi, l'an 2013 n'est pas représentatif d'une activité pleinement déployée.

Les frais médicaux élevés sont dûs aux décisions des médecins qui placent les détenus en milieu psychiatrique ou médical ainsi qu'au profil des détenus qui, pour la majorité, présentent des problèmes majeurs de comportement.

L'augmentation des revenus provient des détenus que l'on accueille dans les établissements du canton. Cette façon de faire a surtout pour but de mieux gérer les tensions dans les différents établissements suisses par le remplacement de détenus sur d'autres sites. Le placement des détenus hors canton a aussi contribué à améliorer les comptes.

Les comptes du service de probation bouclent sur un excédent de charges de 1,4 million de francs, soit une détérioration de 52.000.00 francs par rapport au budget.

#### **Service des institutions pour adultes et mineurs**

Les comptes du service des institutions pour adultes et mineurs bouclent sur un excédent de charges de 89,9 millions de francs, soit une détérioration de 1,4 million de francs par rapport au budget. Cette augmentation est due principalement aux placements d'adultes et de mineurs hors canton, ainsi qu'à un recul des recettes pour certaines institutions du canton. L'augmentation des adultes placés hors canton fait suite à l'application de la Loi fédérale sur les institutions destinées

à promouvoir les invalides (LIPPI); paradoxalement, le service d'orientation du public en vue de trouver des places adéquates a créé une augmentation des placements en institutions, alors que jusqu'ici, les personnes concernées émargeaient au domaine hospitalier ou aux EMS. Cela concerne une douzaine de personnes qui s'ajoutent aux 100 autres déjà placées hors canton.

Les vingt institutions dépendent toutes de fondations, ce qui explique que les charges du service représentent environ 36% des charges du budget du DJSC, pour seulement 0,9% des charges de personnel.

### **Service des sports**

Les comptes du service des sports bouclent sur un excédent de charges de 1,5 million de francs, soit une amélioration de 9000 francs par rapport au budget.

Une diminution de la participation à certains camps en raison de la concurrence a contraint à supprimer les camps d'été et d'automne. Par contre, les camps d'hivers affichent une bonne fréquentation. Quant aux annulations de cours JS, elles concernent tous les cantons romands; sur l'année, 9 cours ont été supprimés sur 54.

### **Service des affaires culturelles**

Les comptes du service des affaires culturelles bouclent sur un excédent de charges de 5,5 millions de francs, soit une amélioration de 3500 francs par rapport au budget. Ce résultat montre une très bonne maîtrise du budget.

En raison de la refonte des départements, le Conservatoire de musique neuchâtelois a rejoint le département de l'éducation et de la famille en cours d'année.

### **Police neuchâteloise**

Les comptes de la police neuchâteloise bouclent sur un excédent de charges de 48,9 millions de francs, soit une détérioration de 3,7 millions de francs par rapport au budget.

Les 3,7 millions de francs d'excédent de charges par rapport au budget sont constitués de 1,3 million de charges supplémentaires et 2,4 millions de manco dans les recettes. Les charges supplémentaires se divisent également en deux parts: 1,2 million de francs de baisse des charges opérationnelles et constitution d'une provision de 2,5 millions de francs. Ce provisionnement est lié à l'incertitude concernant les contrats de prestations. Depuis le bouclage des comptes, le contrat avec la Ville de La Chaux-de-Fonds a été signé, réduisant le risque de perte à environ 400.000 francs.

Les revenus, en diminution de 2,4 millions de francs, ont été nettement surévalués au budget, alors qu'ils ont rapportés à peu près le même montant qu'en 2012. La situation s'est par contre améliorée avec l'augmentation du produit des amendes, et le passage à une gestion SAP des stocks.

### **Service de la sécurité civile et militaire**

Les comptes du service de la sécurité civile et militaire bouclent sur un excédent de charges de 1,4 million de francs, soit une amélioration de 492.500.00 francs par rapport au budget.

L'effectif de ce service a diminué, cinq postes ayant été transférés à l'ECAP.

L'augmentation au compte 330010 "Pertes sur débiteurs" est générée par les personnes qui n'ont pas effectué leurs tirs obligatoires en 2013. Une collaboratrice s'est chargée d'envoyer des rappels.

### **Service de la justice**

Les comptes du service de la justice bouclent sur un excédent de revenus de 3,3 millions de francs, soit une amélioration de 470.000.00 francs par rapport au budget.

L'assistance judiciaire montre une forte augmentation, tant pour des raisons structurelles que conjoncturelles.

### **Service des poursuites et des faillites**

Les comptes du service des poursuites et faillites bouclent sur un excédent de revenus de 5,3 millions de francs, soit une détérioration de 1.365.000.00 francs par rapport au budget.

La différence de 28% au compte 319205 "Frais irrécupérables lors de faillites" s'explique par le fait qu'il y a deux ans, le registre du commerce avait procédé à une épuration parmi les sociétés

inscrites, d'où un nombre important de déclarations de faillite qui ont occasionné des frais (publication, déplacements), ce qui n'a été le cas en 2013.

### Service juridique

Les comptes du service juridique bouclent sur un excédent de charges de 2,4 millions de francs, soit une amélioration de 140.000 francs par rapport au budget.

Les charges et les revenus sont plus faibles que budgétés.

Au compte 310110 "Recueil systématique mise à jour", il a été dépensé beaucoup moins que budgété; lorsque le RSN sera vraiment mis à jour, l'entier du budget pourrait être dépensé.

Le compte 311000 "Machines, mobilier, équipement" a pu être compensé grâce au fait que le service bénéficie de la gestion GEM Light.

Le compte 431000 "Émoluments administratifs" est très difficile à estimer, car il dépend d'une donnée non maîtrisable, à savoir le nombre de recours adressés à l'Etat.

Le compte 436010 "Remboursement de traitement" concerne le salaire d'une collaboratrice payée par la Confédération. Il convient encore d'ajouter que, suite à une remarque du CCFI, le compte 43100 "Émoluments administratifs" sera modifié.

## 3.8. Département de l'éducation et de la famille (DEF)

### Rapport de la sous-commission des finances du DEF

#### 3.8.1. Généralités

La sous-commission des finances du département de l'éducation et de la famille s'est réunie le mardi 18 février 2014 et le jeudi 13 mars 2014, au Château de Neuchâtel. La conseillère d'Etat était accompagnée du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et du responsable financier.

#### Charges et revenus

Par rapport au budget 2013, les charges brutes du département s'écartent de 23,4 millions de francs de la cible, soit de 4,3%.

Les revenus sont supérieurs de 4,8 millions de francs par rapport au budget 2013, soit un écart positif de 4%.

Au final, les coûts nets sont supérieurs de 18,6 millions de francs, soit de 4,4% de plus par rapport au budget 2013 pour se monter à 440 millions de francs. Coûts nets incluant la création de diverses provisions pour 26,8 millions de francs.

#### 3.8.2. Groupes de dépenses

Les charges brutes du département s'écartent de 23,4 millions de francs de la cible, soit une augmentation de 4.3%. Les revenus sont supérieurs de 4,8 millions de francs par rapport au budget 2013, soit un écart positif de 4.0%.

### Charges

<b>CHARGES ET REVENUS PAR NATURE</b>				<i>Version du Conseil d'Etat du 4 février 2014</i>			
(en millions de francs)							
	<i>Comptes 2013</i>	<i>Budget 2013</i>	<i>Comptes 2012</i>	<i>Différence entre comptes 2013 et budget 2013</i>		<i>Différence entre comptes 2013 et comptes 2012</i>	
					<i>%</i>		<i>%</i>
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	177.5	181.4	174.0	-3.9	-2.1	+3.5	+2.0
Biens, services et marchandises	37.2	39.8	37.7	-2.6	-6.5	-0.5	-1.3
Amortissements	16.2	16.0	23.4	+0.2	+1.3	-7.2	-30.8
Dédommagements à des collectivités publiques	83.4	76.7	74.1	+6.7	+8.7	+9.3	+12.6
Subventions accordées	215.4	219.0	209.3	-3.6	-1.6	+6.1	+2.9
Subventions redistribuées	-	0.2	0.4	-0.2	-100.0	-0.4	-100.0
Attributions aux financements spéciaux	26.8	-	-	+26.8	+0.0	+26.8	+0.0
Imputations internes	9.8	9.8	9.2	-	+0.0	+0.6	+6.5
<b>Total charges</b>	<b>566.3</b>	<b>542.9</b>	<b>528.1</b>	<b>+23.4</b>	<b>+4.3</b>	<b>+38.2</b>	<b>+7.2</b>

### **Charges de personnel (-3.9 millions de francs)**

L'écart constaté sur les charges entre les comptes 2013 et le budget 2013 confirme la problématique évoquée lors de l'établissement du budget 2014, soit l'affinage des prévisions en matière de dépense dans ces domaines.

Notre défi pour l'établissement des prochains budgets sera de pouvoir mieux budgéter les charges de personnel, notamment celles concernant les salaires des enseignants dans les écoles cantonales. Les estimations faites en la matière dépendent de divers facteurs:

- décalage entre année civile et année scolaire;
- nombre d'étudiants par type de formation et par filière;
- développement continu de la formation duale.

Des démarches sont en cours dans le développement d'outils de gestion qui devront permettre un affinage des estimations futures. Les salaires des enseignants sont aujourd'hui gérés par le département, une centralisation de la gestion des salaires au sein de l'Etat est assurément une piste à explorer par la sous-commission de gestion.

### **Biens, services et marchandises (-2.6 millions de francs)**

Pour rappel, l'objectif du département est de se soucier des réels besoins en la matière et de consentir en permanence de gros efforts pour permettre à terme de baisser l'enveloppe générale des BSM.

Il est à relever que les coûts 2013 pour cette nature de charges sont inférieurs aux coûts réels comptabilisés en 2012 permettant d'atteindre l'objectif précité.

L'écart entre les comptes et le budget 2013 provient principalement de la surévaluation des honoraires d'orthophonie dans l'attente de la mise en place d'indicateurs financiers. Une nouvelle convention avec les prestataires indépendants et un moratoire sur les prestataires reconnus permettent également de contenir les coûts.

### **Amortissements (+0.2 million de francs)**

L'amortissement d'un crédit d'engagement de 333.400 francs accordé en 2012 au CPMB destiné au renouvellement de divers équipements d'atelier répondant aux critères technologiques actuels et quatre projets (aménagement secteur horlogerie, nouvelles salles de classe, réaménagement locaux accueil CPLN, transfert CPLN au CIFOM) expliquent le léger dépassement en 2013.

### **Dédommagement à des collectivités (+6.7 millions de francs)**

Les facteurs principaux du surplus de 6,7 millions de francs par rapport au budget 2013 sont:

Office de l'enseignement spécialisé (OESN)	+0,35 mio	cas hors cantons en augmentation
Contributions dans le cadre de l'Accord Intercantonal Universitaire (AIU)	+7,14 mios	mobilité estudiantine universitaire et respect du principe d'échéance
HEP BEJUNE	- 0,15 mio	contributions cantonales
Haute Ecole de Musique (HEM)	+0,33 mio	contributions cantonales (Prevoyance.ne)
HES-SO	- 1,34 mio	contributions cantonales (boucllement final 2012 bien meilleur).
HE-ARC	+0,31 mio	contributions cantonales (effectifs supérieurs)
Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)	+0,14 mio	prestations du CEG (Ville NE) selon mandat. Coûts supplémentaires partiellement refacturés aux établissements d'accueil

### **Subventions accordées (-3,6 millions de francs)**

Les facteurs principaux de la baisse de 3,6 millions de francs par rapport au budget 2013 sont:

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	+0,39 mio	transport scolaire, application stricte du principe d'échéance selon demande du CCFI
	-1,14 mio	subventions salaires enseignants communaux incluant caisse de pension et primes de fidélité
Office de l'enseignement spécialisé (OESN)	+0,36 mio	hausse des placements aux Perce-Neige
Service de la protection de l'adulte de la jeunesse (SPAJ)	-3,58 mios	versements aux établissements LAE via et le fonds d'accueil
	-2,93 mios	contribution moins importante au fonds d'accueil extra-familial
	+0,88 mio	Création de places d'accueil supplémentaires via le programme d'impulsion
	-0,24 mio	subventions d'organismes
Université	+2,82 mios	contributions des autres cantons et subvention fédérale plus élevées

### **Subventions redistribuées (-0,2 millions de francs)**

Le système de facturation des formations modulaires dans l'espace BEJUNE a été administrativement simplifié et ne nécessite plus de refacturation.

On retrouve le même écart au niveau des recettes (groupe 47), par conséquent l'effet est nul sur les comptes de fonctionnement du département.

### **Attributions aux financements spéciaux (+26,8 millions de francs)**

L'écart s'explique par la création, conformément à l'usage commercial, de trois provisions au département:

- provision de 50.000 francs pour indemnités de riverains dans le cadre du projet Microcity.
- provision de 22,7 millions de francs dans le cadre de la brèche de financement des subventions fédérales universitaires.
- provision de 4 millions de francs dans le cadre d'un litige touchant la caisse de remplacement.

### **Imputations internes**

Hormis quelques reclassements en cours d'exercice, les coûts correspondent aux prévisions budgétaires. Idem pour les recettes internes (groupe 49).

### **Revenus**

Vue d'ensemble par centres financiers:

**CHARGES ET REVENUS PAR NATURE**

Version du Conseil d'Etat du 4 février 2014

(en millions de francs)

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012	Différence entre comptes 2013 et budget 2013 %		Différence entre comptes 2013 et comptes 2012 %	
<i>Revenus</i>							
Revenus des biens	1.7	1.6	9.6	+0.1	+6.2	-7.9	-82.3
Contributions	37.4	36.5	34.3	+0.9	+2.5	+3.1	+9.0
Dédommagements de collectivités	31.2	29.9	30.5	+1.3	+4.3	+0.7	+2.3
Subventions acquises	51.2	48.4	50.3	+2.8	+5.8	+0.9	+1.8
Subventions à redistribuer	0.0	0.2	0.4	-0.2	-100.0	-0.4	-100.0
Prélèvements aux financements spéciaux	1.1	1.3	0.7	-0.2	-15.4	+0.4	+57.1
Imputations internes	3.7	3.6	3.5	+0.1	+2.8	+0.2	+5.7
<b>Total revenus</b>	<b>126.3</b>	<b>121.5</b>	<b>129.3</b>	<b>+4.8</b>	<b>+4.0</b>	<b>-3.0</b>	<b>-2.3</b>
<b>Total net</b>	<b>+440.0</b>	<b>+421.4</b>	<b>+398.8</b>	<b>+18.6</b>	<b>+4.4</b>	<b>+41.2</b>	<b>+10.3</b>

**Revenus des biens (+0,1 million de francs)**

La prise en charge financière de la gestion depuis la mise en exploitation de Microcity (septembre 2013) au département explique le supplément comptabilisé de loyers perçus auprès de NEODE SA. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SBAT officie en termes de gérance immobilière et reprend par conséquent la gestion de l'exploitation du site.

**Contributions (+0,9 million de francs)**

Le supplément de 0,9 million de francs s'explique principalement par:

Autres contributions	+1,8 mio	contributions au fonds d'accueil extra familial (+0.2 mio), recettes supplémentaires de projets (0.34 mio) et recettes extraordinaires provenant du bouclage 2012 de l'orthophonie (1.26 mio)
Service de la protection de l'adulte de la jeunesse	-1,10 mio	non application du décret (TFrais) du 6 et novembre 2012 par les autorités judiciaires

**Dédommagements des collectivités (+1,3 million de francs)**

La variation de 1,3 million de francs s'explique principalement par:

Université	+1,47 mio	fréquentation plus importante d'étudiants provenant d'autres cantons
Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)	-0,14 mio	effectif un peu en baisse des élèves hors cantons dans les lycées

**Subventions acquises (+2,8 millions de francs)**

La variation de 2,8 millions de francs s'explique principalement par:

Université	+1,70 mio	subvention fédérale plus élevée, cf subv. accordées
Service des formations postobligatoires de l'orientation (SFPO)	+4,02 mios	subventions fédérales plus élevées et en matière de formation professionnelle
Service de la protection de l'adulte et la jeunesse (SPAJ)	-2,93 mios	contribution employeur du canton au de fonds d'accueil extra-familial, cf subv. accordées

### 3.8.3. *Investissements*

En 2013, le département s'est efforcé d'optimiser au maximum les dépenses en matière d'investissement soit en anticipant ou en accélérant certain projet. Le suivi régulier des divers projets a permis d'allouer ou de réaffecter à de nouveaux investissements les parties non utilisées de tranches budgétaires initialement accordées par le Grand Conseil.

Il notamment été possible d'anticiper des travaux d'assainissement de la toiture au Lycée Blaise-Cendrars. Travaux qu'il est prévu de poursuivre en 2014.

Un renouvellement d'outillage et d'équipement d'atelier au CPMB a été entrepris en collaboration avec certaines associations professionnelles. Investissement permettant d'assurer une formation d'excellence avec des outils répondant aux critères en matière de technologies.

#### **Synthèse des principaux investissements du DEF**

- Bâtiment de la Microtechnique (Microcity: poursuite du projet conformément à la planification. Utilisation moindre de la part «Divers et imprévus» et récupération d'IP TVA expliquant la différence entre budget et comptes.
- Déménagement du Comlab au sein du CSEM lié au rapport 12.018 concernant le financement renouvelable du CSEM: poursuite des projets selon calendrier prévu.
- Crédit d'étude pour l'assainissement du CPLN: dépassement budgétaire à hauteur de 400.000 francs en raison de prestations supplémentaires demandées dans le cadre de la réorganisation du bâtiment.
- Mise en conformité des installations au Cifom (Jardinière 68 et Paix 60, LCF), accélérations faite des travaux.
- Anticipation de divers projets comme:
  - Cifom, réfection partielle de la toiture de l'ESTER (Progrès 38-40, LCF);
  - CPMB, renouvellement outillage et équipements d'atelier;
  - LBC, assainissement de la toiture de l'aula.

À noter également la fin des travaux, dans la limite du budget octroyé, de l'immeuble HDV 7 au Locle dans le cadre du déplacement des filières entre le CPLN et le Cifom.

Pour le détail concernant les investissements, voir remarques aux comptes.

### 3.8.4. *Fonds*

La mise en place du MCH2 révolutionnera passablement la manière d'imputer les coûts et recettes dès 2015. Par conséquent, une disparition importante des fonds est à prévoir dans un futur proche. Dès lors, des solutions comptables seront à mettre en place.

#### **Fonds Formation et intégration jeunes**

Ce fonds pour la réinsertion professionnelle pour les moins de trente ans doit être réalimenté en 2015 ou faire l'objet d'une nouvelle ligne budgétaire dans le cadre du MCH2.

Pour le détail concernant les fonds, voir remarques aux comptes.

### 3.8.5. *Examen de détail par service*

Voir remarques détaillées aux comptes.

### 3.8.6. *Conclusions*

L'ensemble des questions soulevées ont trouvé réponses.

La présentation du département concernant les comptes de l'exercice 2013 se révèle des plus complets et répond comme les comptes eux-mêmes assortis de leurs commentaires à l'essentiel des questions que se posent les commissaires.

Les commissaires remercient de leur travail méticuleux la conseillère d'Etat, le secrétaire général, le secrétaire général adjoint et le responsable financier qui leur permet ainsi de dialoguer sur des problèmes plus politiques qu'arithmétiques.

### 3.8.7. *Motions et postulats*

*Cf. rapport de gestion*

A noter que le deuxième signataire de la motion "Motion Marianne Ebel, du 2 décembre 2009, "Droit à l'éducation pour les jeunes sans statut légal", le député et sous-commissaire de la commission des finances du DEF François Konrad, a été invité à retirer ladite motion. En effet, suite à l'adoption par les deux chambres de la Motion Barthassat, dont le contenu recouvrait celui de l'initiative du canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a modifié l'OASA (Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative) en y ajoutant un article 30a.

Lors de la session parlementaire de mars dernier 2013, les Chambres ont dès lors classé diverses interventions parlementaires relatives aux apprentis sans papiers ainsi que l'initiative du canton de Neuchâtel estimant que le Conseil fédéral leur avait donné la suite qui convenait.

## 3.9. **Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)**

### ***Rapport de la sous-commission des finances du DDTE***

#### 3.9.1. *Généralités*

La sous-commission s'est réunie à une seule reprise, le mercredi 19 février 2014. A cette occasion, elle a rencontré le chef de département, de même que l'ensemble des chefs de service. Qu'ils soient ici remerciés pour leur disponibilité et les informations qu'ils ont fourni à la sous-commission.

De l'avis de la sous-commission, la maîtrise des charges est bonne. Les comptes du département bouclent sur un excédent de charges de 30,5 millions de francs, en baisse de 5,7 millions de francs par rapport au budget (-15,8%). Les charges s'élèvent à 250,4 millions de francs, en baisse de 20,5 millions de francs (-7,6%). Les recettes s'élèvent à 219,9 millions de francs, en baisse de 14,8 millions de francs (-6,3%).

Au niveau des investissements, les dépenses nettes ont été dépassées (+1,3 million de francs). Un certain nombre de projets n'ont toutefois pas été effectués comme prévu: les dépenses brutes sont en baisse de 7,5 millions de francs par rapport au budget.

Les variations importantes par rapport au budget sont nombreuses. Elles sont données dans le détail des rubriques ci-après.

#### 3.9.2. *Groupes de dépenses*

##### **Charges de personnel (30)**

Les charges de personnel sont en baisse de 2 millions de francs (-4,2%). Cette diminution est liée à l'application du délai de carence mais également à la difficulté à recruter du personnel qualifié. Les principaux services concernés sont le service des ponts et chaussées (SPCH), le service de l'énergie et de l'environnement (SENE), le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et Evologia.

##### **Biens, services et marchandises (31)**

Ce groupe de charges est en baisse de 2,9 millions de francs (-12,4%). Cet écart est principalement dû aux fonds de l'aménagement du territoire, de l'énergie et des mensurations officielles.

##### **Subventions accordées (36)**

Ce groupe de charges est en baisse de 11,4 millions de francs. Ceci est dû à la baisse des indemnités versées aux entreprises de transports (-5,3 millions de francs) et à la baisse des subsides versés au travers des fonds (-4,4 millions de francs dont 2,1 millions de francs pour le fonds des eaux).

##### **Subventions redistribuées (37)**

Ce groupe de charges est en baisse de 8,1 millions de francs. Cette baisse s'explique par une diminution des subsides du «Programme bâtiments» fédéral qui a manqué de liquidité en cours d'exercice (-1,8 million de francs), une diminution des subsides dans l'assainissement des bruits

ferroviaires (-1,1 million de francs) et une baisse des paiements directs (-2,7 millions de francs). A noter encore que les subventions redistribuées dans le cadre des améliorations foncières et constructions rurales ne transitent plus par le compte de fonctionnement mais par le compte des investissements (-3,1 millions de francs).

A noter que ce groupe de charges s'équilibre avec le groupe de recettes 47.

#### **Attributions aux financements spéciaux (38)**

Ce groupe de charges comptabilise principalement les virements à la fortune des fonds. Ces derniers ayant été moins mis à contribution, les virements ont été plus importants que prévus (+2,7 millions de francs, dont 1,2 million de francs pour le fonds des eaux). Une provision pour un litige en cours au fonds de l'aménagement du territoire a été constituée (+1,5 million de francs).

#### **Imputations internes (39)**

La stricte application du principe du produit brut a impliqué un changement de pratique en 2013. En effet, la restitution à d'autres services de l'Etat de loyers, de fermages agricoles et d'émoluments sur décisions spéciales transite dorénavant par des rubriques de prestations internes.

#### **Impôts (40)**

Ce groupe de revenus est en augmentation de 3,7 millions de francs. Ceci s'explique principalement par l'augmentation des recettes facturées au titre des taxes de circulation au secrétariat général (SDTE, +1,8 million de francs) et par l'encaissement de plus-values supplémentaires par le fonds d'aménagement du territoire (+2,1 millions de francs).

#### **Revenus des biens (42)**

Ce groupe de revenus est en baisse de 1,7 million de francs. La diminution est principalement liée au fait que les ventes prévues des fermes de l'Etat n'ont été que partiellement réalisées en 2013. Deux objets ont en effet été vendus sur les 6 prévus au budget (-2 millions de francs).

#### **Contributions (43)**

Ce groupe de revenus est en hausse de 0,9 million de francs. L'augmentation des contributions est essentiellement imputable à deux ventes de terrains non cadastrés (+0,5 million de francs), à la taxe sur les véhicules usagés (+0,2 million de francs) et aux ventes de bois (+0,2 million de francs). Celle-ci est toutefois compensée par des redevances moindres au fonds des eaux (-0,9 million de francs).

#### **Parts recettes sans affectation (44)**

Ce groupe de revenus est en baisse de 600.000 francs. Selon les informations de la Confédération, la part cantonale aux droits sur les carburants est inférieure au budget (-300.000 francs). Une diminution de 300.000 francs a également été enregistrée au titre des redevances sur le trafic poids lourds.

#### **Subventions acquises (46)**

Ce groupe de recettes est en baisse de 2,7 millions de francs. Cette baisse est principalement liée à la participation moins élevée des communes aux coûts de transports (-2,5 millions de francs).

#### **Subventions à redistribuer (47)**

Ce groupe de recettes est en baisse de 8,1 millions de francs. Voir le groupe 37 plus haut pour les explications.

#### **Prélèvements sur financements spéciaux**

Ce groupe de recettes est en baisse de 6,3 millions de francs. Ce groupe comptabilise principalement les prélèvements à la fortune des fonds (-4,1 millions de francs). La réserve pour le matériel roulant n'a pas été dissoute.

### **3.9.3. Investissements**

Le budget des investissements prévoyait des dépenses nettes de 24,4 millions de francs. Il a été dépassé de 1,3 million de francs pour atteindre 25,7 millions de francs. Ce dépassement a été autorisé par le Conseil d'Etat.

Au niveau des projets ouverts, les dépenses nettes sont inférieures de 1,1 million de francs, notamment pour les raisons suivantes:

- Tunnel de Serrières (-1,3 million de francs): les mauvaises conditions météorologiques rencontrées en 2012 et début 2013 ont eu pour conséquence le report de l'ouverture du tunnel d'octobre 2013 à mars 2014. Certains coûts ont ainsi dû être reportés. La valeur des travaux liés aux parois antibruit a été inférieure aux estimations initiales. Certaines offres complémentaires ont également été négociées à la baisse.
- Onzième étape (-1,4 million de francs): le projet de tunnel du Bois des Rutelins a pris du retard en raison des conditions météorologiques. Les coûts sont également inférieurs aux prévisions.
- Assainissements ouvrages d'art (-2,1 millions de francs): en raison de complications dans le développement du projet d'assainissement du passage supérieur CFF de Cressier (CFF et OFT), ce projet n'a pas pu être réalisé. Il est reporté en 2014.
- Assainissement des sites pollués (-0,6 million de francs): le manque de ressources pour la mise en œuvre, le contrôle scientifique et financier des projets et la validation des études en cours expliquent cet écart. Ces investissements demandent des compétences de suivi spécifiques en lien avec les risques importants pour lesquels le service manque de personnel. Un rapport intermédiaire sera rédigé en 2014.
- Crédit cadre ferroviaire (+3,8 millions de francs): un premier crédit supplémentaire de 2,3 millions de francs a été octroyé en juin 2013. Il concerne la part du canton de Neuchâtel pour le tunnel de Rosshäusern (ligne Neuchâtel - Berne) et pour la sécurisation des passages à niveau dangereux. Un second crédit supplémentaire de 1,5 million de francs a été octroyé en septembre.

Au niveau des projets terminés, notons la participation au capital-actions de Greenwatt SA (+1,8 million de francs). Un crédit supplémentaire a été octroyé dans ce sens en mai 2013. L'entretien constructif 2010-13 qui a été finalisé (+0,4 million de francs). Un crédit supplémentaire a été octroyé dans ce sens en avril 2013.

Il faut entre 4 et 6 mois pour adjudger une offre depuis l'appel. Ceci explique les difficultés rencontrées pour «accélérer» certains investissements lorsque d'autres ne peuvent pas être débutés dans les temps.

#### 3.9.4. *Fonds*

##### **Fonds cantonal de l'énergie**

Suite au refus de la loi sur l'approvisionnement en électricité en 2012, le financement de ce fonds n'est plus assuré. Certains travaux et programmes n'ont donc pas été démarrés (campagne d'information, travaux liés à la nouvelle conception de l'énergie, nouveau programme de subventions, etc.)

##### **Fonds des eaux**

Les subsides accordés aux communes se sont avérés moins importants que prévus (-2,1 millions de francs), celles-ci n'ayant pas débuté les travaux ou n'ayant pas envoyé leurs décomptes. Le virement à la fortune est donc supérieur aux attentes (+1,2 million de francs). Les redevances sont inférieures aux prévisions en raison d'une réévaluation de la consommation 2013 et d'une surévaluation de l'écriture transitoire 2012 (-0,9 million de francs).

##### **Fonds des mensurations officielles**

Les variations importantes des mouvements au sein du fonds s'expliquent par les bureaux adjudicateurs qui ont des difficultés dans l'avancement des mandats qui leur sont confiés, en raison d'autres travaux privés réalisés par ces bureaux et aux difficultés de recrutement dans ce secteur d'activité. L'augmentation des contributions s'explique par la signature de nouveaux contrats d'utilisateurs en lien avec la livraison de nouvelles données cadastrales et de nouveaux produits.

### 3.9.5. Examen de détail par service

#### **Secrétariat général (SDTE)**

Les comptes du SDTE bouclent sur un excédent de revenus de 42 millions de francs, soit une amélioration de 2,2 millions de francs par rapport au budget.

La diminution des charges est principalement liée à la baisse des honoraires du SCAN, dont le forfait était initialement fixé à 9,50 francs et qui a été finalement fixé à 9,25 francs. Les recettes sont en hausse (+2 millions de francs) notamment de par l'augmentation du volume des taxes relatives aux véhicules à moteur, à la navigation et aux véhicules usagés.

L'augmentation des taxes encaissées n'est pas liée au nouveau calcul de la taxe, mais à l'augmentation de la cylindrée et du poids des véhicules et l'immatriculation de 1500 nouveaux véhicules supplémentaires.

#### **Service de l'aménagement du territoire (SCAT)**

Les comptes du SCAT bouclent sur un excédent de charges de 2,1 millions de francs, soit une amélioration de 100.000 francs par rapport au budget.

La vacance d'un poste explique la diminution des charges de personnel (-90.000 francs). Un mandat externe a toutefois dû être attribué pour soutenir l'activité du bureau des permis, actuellement en phase de réorganisation.

La hausse des revenus (+400.000 francs) s'expliquent par les rubriques 37 et 47 et par les émoluments des permis de construire, dont le volume dépend de la dynamique du marché et est actuellement constant, mais pour des valeurs plus élevées. Environ 500 logements sont construits chaque année.

#### **Service des transports (SCTR)**

Les comptes du SCTR bouclent sur un excédent de charges de 31,1 millions de francs, soit une amélioration de 1,4 millions de francs par rapport au budget.

La baisse des charges de personnel (-95.000 francs) s'expliquent par l'arrivée en cours d'exercice du nouveau chef de service et par un poste de collaborateur scientifique libéré et qui ne sera pas repourvu. L'augmentation des BSM est due au nouveau projet de mobilité et au RUN. Sur ce point, seuls 149.000 francs ont été dépensés en pour le nouveau projet de mobilité et 149.000 francs pour le RUN.

Les charges du groupe des subventions accordées sont en baisse de 5,9 millions de francs en raison des indemnités de transports, dans la mesure où les nouvelles prestations initialement prévues au budget ont été en partie écartées de l'horaire. Seule la Ligne 10 a été intégrée dans le pot commun (1,3 million de francs) et la relation matinale entre Pontarlier et Fleurier a été commandée (0,5 million de francs). Des indemnités supplémentaires à hauteur de 1 million de francs étaient également prévues pour assurer financièrement les coûts des nouveaux bus urbains de TransN. En raison de la fusion, les investissements ont été reportés. Il s'est également avéré que les coûts liés au renchérissement étaient plus faibles que prévus et les négociations avec les entreprises ont permis de limiter l'augmentation des besoins en indemnités. La participation financière de la Confédération a été augmentée de 0,3 million de francs pour assurer le cofinancement du nouveau matériel roulant. Les derniers facteurs majeurs expliquant cette différence résident dans le calcul des écritures transitoires (1,2 million de francs) qui commencent au début de l'année horaire (15 décembre 2013). La hausse du prix du sillon a été compensée par des recettes supplémentaires.

Les revenus sont en baisse en raison de la part communale qui diminue en conséquence de la baisse des subventions (-2,5 millions de francs) et en raison du report de la dissolution de la réserve pour matériel roulant décidée par le Conseil d'Etat (-2,15 millions de francs).

#### **Service des ponts et chaussées (SPCH)**

Les comptes du SPCH bouclent sur un excédent de charges de 23 millions de francs, soit une amélioration de 2,9 millions de francs par rapport au budget.

Les charges sont en baisse de 1,4 million de francs en raison de la difficulté à recruter du personnel qualifié et de par la diminution des charges d'amortissement.

La hausse des revenus est liée aux concessions hydrauliques, à la vente d'un terrain cadastré et de deux objets non cadastrés et à des subventions fédérales pour des travaux de type cadastre

du bruit routier ou planification de la revitalisation des cours d'eau. Ces hausses sont compensées par une baisse des droits sur les carburants et des redevances sur le trafic poids-lourds.

#### **Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)**

Les comptes du SENE bouclent sur un excédent de charges de 5,2 millions de francs, soit une amélioration de 200.000 francs par rapport au budget.

L'application du délai de carence et le départ d'une collaboratrice en cours d'exercice expliquent la diminution des charges de personnel (-183.000 francs).

Concernant les revenus inhérents aux dédommagements des collectivités publiques, l'augmentation s'explique de la manière suivante: lors de l'exercice 2012, le dédommagement versé par la Confédération dans le cadre du traitement des dossiers du «Programme Bâtiments» a été imputé par erreur fonds de l'énergie, au lieu du SENE. Cette erreur n'a été constatée qu'au terme du bouclage des comptes 2012. Une écriture corrective a été effectuée en 2013.

#### **Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)**

Les comptes du SFFN bouclent sur un excédent de charges de 5,7 millions de francs, soit une amélioration de 0,7 millions de francs par rapport au budget.

#### **Service de l'agriculture (SAGR)**

Les comptes du SAGR bouclent sur un excédent de charges de 5,2 millions de francs, soit une dégradation de 2 millions de francs par rapport au budget.

Les ventes de fermes sont difficiles. Deux objets ont été vendus en 2013, contre quatre prévus.

#### **Evologia**

Les comptes d'Evologia bouclent sur un excédent de charges de 0,8 million de francs, soit une amélioration de 300.000 francs par rapport au budget.

L'écart au niveau des charges de personnel (-184.000 francs) s'explique par un départ à la retraite et par une vacance de poste. Le poste de directeur ne sera pas repourvu, celui de concierge le sera par contre.

Un commissaire demande si les charges peuvent encore diminuer. *Il lui est répondu que les charges restantes (800.000 francs environ) sont incompressibles, seules une cessation des activités et la vente du bien permettraient d'aller plus loin. Un bilan sera effectué par le département.*

#### **Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)**

Les comptes du SCAV bouclent sur un excédent de revenus de 0,8 millions de francs, soit une amélioration de 76.000 francs par rapport au budget.

Les subventions accordées sont plus basses que prévu du fait de la réduction de la bonification à Tourisme neuchâtelois puisque le budget des redevances perçues sur les établissements publics n'a pas été atteint.

Concernant les recettes, l'impôt sur les maisons de jeux s'est révélé inférieur aux prévisions en raison de l'ouverture récente du casino et à la difficulté d'estimer correctement le montant. A noter que les trois derniers mois de 2013 ont fait l'objet d'une estimation qui devra être confirmée. Concernant les revenus des patentes, la prévision budgétaire s'est révélée trop optimiste, même si une augmentation est constatée d'une année à l'autre.

Les pertes sur débiteurs sont en forte augmentation dans le cadre des patentes et des cours pour chien. Il n'y a pas eu de changement. Il y a de nombreux débiteurs.

#### **Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)**

Les comptes du SDTE bouclent sur un excédent de charges de 107.000 francs, soit une détérioration de 142.000 francs par rapport au budget.

Malgré la maîtrise des charges, le résultat est impacté par des émoluments moins élevés que prévus en raison de plusieurs absences prolongées dans les offices du registre foncier (congé maternité, accident). Cette baisse n'est pas liée à une baisse de l'activité immobilière.

### 3.10. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

#### Rapport de la sous-commission des finances du DEAS

##### 3.10.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 19 février pour l'examen des comptes 2013. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général du département, de la responsable financière ainsi que des représentants des services suivants:

- service de l'économie (chef de service);
- service de l'emploi (cheffe de service, chef de projets et comptable);
- service des migrations (chef de service);
- service de la cohésion multiculturelle (cheffe de service et secrétaire comptable);
- service de l'action sociale (chef de service et chef de l'office cantonal de l'assurance-maladie);
- service de statistique (chef de service);
- caisse cantonale neuchâteloise de compensation (directeur).

Les comptes du département bouclent avec un excédent de charges de 228,2 millions de francs, soit une détérioration de 0,7 million de francs (+0,3%) par rapport au budget courant (227,5 millions de francs). Pour mémoire, le budget initial se montait lui à 218,5 millions de francs; la différence entre le budget initial et le budget courant (+9 millions de francs) correspond aux crédits supplémentaires octroyés, moins les compensations.

Les charges brutes enregistrent une diminution de 1,9 million de francs (-0,5%) par rapport au budget courant; les revenus bruts enregistrent une diminution de 2,6 millions de francs (-1,3%).

##### Charges et revenus bruts des services du département, par nature (en millions de francs et en pourcent)

	Comptes	Budget	Budget	Comptes	Différence entre		Différence entre	
	2013	2013	2013	2012	C13 et B13 courant		C13 et C12	
	en mios	%	en mios	%				
<b>Charges</b>								
30 Charges de personnel	34.9	35.9	36.4	33.5	-1.5	-4.2%	1.4	4.2%
31 Biens, serv. & march.	7.0	6.8	7.6	6.3	-0.6	-8.2%	0.7	10.3%
33 Amortissements	0.1	0.1	0.1	0.4	0.0	-2.4%	-0.2	-61.0%
35 Dédomm. coll. publ.	0.4	0.5	0.5	0.6	-0.1	-11.1%	-0.2	-25.9%
36 Subv. accordées	356.5	342.3	357.3	361.2	-0.9	-0.2%	-4.7	-1.3%
37 Subv. redistribuées	0.9	0.9	0.9	0.8	0.0	0.1%	0.0	0.8%
38 Attr. fin. spéciaux	0.3	0.0	0.0	0.8	0.3	X	-0.5	-63.8%
39 Imputations internes	19.4	18.5	18.6	16.8	0.9	4.6%	2.6	15.2%
<b>Total</b>	<b>419.5</b>	<b>405.1</b>	<b>421.4</b>	<b>420.5</b>	<b>-1.9</b>	<b>-0.5%</b>	<b>-0.9</b>	<b>-0.2%</b>
<b>Revenus</b>								
42 Patentes/Concessions	-3.1	-2.0	-2.0	-3.5	-1.1	53.5%	0.5	-13.3%
43 Revenus des biens	-6.0	-5.1	-5.3	-6.3	-0.7	13.7%	0.3	-4.8%
44 Contributions	0.0	0.0	0.0	-0.6	0.0	X	0.6	-100.0%
45 Dédomm. coll. publ.	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3	-0.1	22.1%	0.0	1.6%
46 Subventions acquises	-176.0	-171.9	-178.8	-174.1	2.8	-1.6%	-1.9	1.1%
47 Subv. à redistribuer	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	0.0	0.1%	0.0	0.8%
48 Prélèvements aux fonds et réserves	0.0	0.0	0.0	-2.0	0.0	X	2.0	-100.0%
49 Imputations internes	-5.1	-6.4	-6.8	-0.2	1.7	-24.8%	-4.9	2365.3%
<b>Total</b>	<b>-191.3</b>	<b>-186.6</b>	<b>-193.9</b>	<b>-187.9</b>	<b>2.6</b>	<b>-1.3%</b>	<b>-3.4</b>	<b>1.8%</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>228.2</b>	<b>218.5</b>	<b>227.5</b>	<b>232.6</b>	<b>0.7</b>	<b>0.3%</b>	<b>-4.3</b>	<b>-1.9%</b>

A l'exception des imputations internes et des subventions redistribuées, tous les domaines de charges sont en diminution par rapport au budget courant. Les principaux écarts, en termes absolus, concernent les charges de personnel (-1,5 million de francs), les subventions accordées (-0,9 million de francs) et les biens, services et marchandises (-0,6 million de francs).

La diminution des revenus par rapport au budget courant est liée à l'évolution des subventions acquises (-2,8 millions de francs) et aux imputations internes (-1,7 millions de francs). Tous les autres revenus sont en augmentation.

### 3.10.2. Groupes de dépenses

Les principaux écarts se situent dans les groupes de rubriques suivants:

- Charges de personnel (-1.5 million de francs): écart dans une large mesure imputable au service de l'emploi (-1,2 million de francs) où l'ensemble des postes budgétés n'ont pas pu être repourvus en 2013, notamment en raison des réorganisations internes entamées et en cours au niveau de la direction générale et de l'Office régional de placement neuchâtelois.
- Biens, services et marchandises (-0,6 million de francs): écart dans une large mesure imputable au service des migrations (-0,3 million de francs) où le budget courant destiné aux honoraires et mandats n'as pas été totalement utilisé.
- Subventions accordées (-0,9 million de francs): écart net lié d'une part à l'augmentation des charges au service de l'action sociale (+1,2 million de francs), d'autre part à la diminution des charges au centre financier AVS/AI (-2,2 millions de francs).

### 3.10.3. Groupes de revenus

Les principaux écarts se situent dans les groupes de rubriques suivants:

- Patentes et concessions (-1,1 million de francs): écart imputable à l'augmentation des rétrocessions des assureurs lors des décomptes définitifs à l'office de l'assurance-maladie (-1,1 million de francs).
- Subventions acquises (+2,8 millions de francs): écart dans une large mesure imputable à la diminution de la subvention fédérale du SECO au service de l'emploi (+1,4 million de francs), diminution liée à la baisse des charges y relatives. Les autres écarts sont liés au service des migrations (+0,7 million de francs) et à l'office de l'assurance-maladie (+0,6 million de francs).

Le tableau suivant présente les charges nettes par service.

Charges/revenus nets des services du département, par service (en millions de francs et en pourcent)								
	Comptes	Budget	Budget	Comptes	Différence entre		Différence entre	
	2013	2013	2013	2012	C13 et B13 courant		C13 et C12	
	en mios	%	en mios	%				
Secrétariat général	1.8	1.7	1.9	1.8	0.0	-2.4%	0.0	-2.3%
Service de l'économie	7.1	4.1	4.1	9.2	3.0	73.0%	-2.1	-22.5%
Office du registre du commerce	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	0.0	5.5%	0.0	-10.8%
Service de l'emploi	9.3	9.8	9.8	11.7	-0.5	-5.2%	-2.3	-19.9%
AVS/AI	79.2	76.7	81.4	89.3	-2.2	-2.7%	-10.0	-11.2%
Service des migrations	6.8	6.2	7.0	3.4	-0.2	-2.9%	3.4	100.7%
Service de la cohésion multiculturelle	1.4	1.1	1.1	1.0	0.3	26.9%	0.4	44.0%
Service de l'action sociale	53.5	50.4	53.7	48.5	-0.2	-0.3%	5.0	10.2%
Office des bourses	6.3	6.2	6.3	6.0	0.1	1.1%	0.3	5.7%
Office cantonal de l'assurance maladie	62.2	61.8	61.8	61.3	0.5	0.7%	0.9	1.5%
Service de la statistique	0.8	0.8	0.8	0.8	0.0	-0.1%	0.0	2.6%
<b>Total</b>	<b>228.2</b>	<b>218.5</b>	<b>227.5</b>	<b>232.6</b>	<b>0.7</b>	<b>0.3%</b>	<b>-4.3</b>	<b>-1.9%</b>

Le tableau suivant présente l'évolution des effectifs du département depuis 2010.

Effectifs en valeur de poste complet, services du département							
	CO 2013	CO 2012	CO 2011	CO 2010	Différence		Différence entre C13 et C10
					entre C13 et C12		
Secrétariat général	5.80	5.00	5.50	5.50	0.80		0.30
Service de l'économie <sup>2</sup>	19.20	19.20	17.90	22.50			-3.30
Service de l'emploi <sup>1/3</sup>	123.88	116.77	88.47	88.14	7.11		35.74
Service de surveillance et des relations du travail <sup>1/3</sup>			26.40	27.50			-27.50
Service des migrations	89.26	86.26	80.66	74.68	3.00		14.58
Service de la cohésion multiculturelle	10.91	12.75	13.15	12.40	-1.84		-1.49
Service de l'action sociale	41.50	40.80	39.90	40.20	0.70		1.30
Service de la statistique <sup>2</sup>	5.50	5.50	5.00				5.50
<b>Total</b>	<b>296.05</b>	<b>286.28</b>	<b>276.98</b>	<b>270.92</b>	<b>9.77</b>		<b>25.13</b>
<i>Variation en %</i>					<b>3.3%</b>		<b>8.5%</b>

<sup>1</sup>Création du service de surveillance et des relations du travail au 1er janvier 2010.

<sup>2</sup>Création du service de la statistique.

<sup>3</sup>Transfert du service de surveillance et des relations du travail au 1er janvier 2012.

### 3.10.4. Investissements

Les comptes bouclent avec des investissements nets de 0,2 million de francs, soit 0,1 million de moins que ce que prévoyait le budget (0,3 million de francs). L'écart est dû au fait que deux projets LPR ont pris du retard et que seul un acompte a pu être versé pour l'un deux. Par ailleurs, contrairement à ce qui avait été prévu au budget, le prêt à Microcity (10.305.715 francs) et son remboursement (-10.305.715 francs) ont été comptabilisés sur la même rubrique comptable. L'opération étant financièrement nulle, le flux financier y relatif n'apparaît pas dans les comptes.

### 3.10.5. Fonds

Les tableaux suivants présentent l'évolution des charges et revenus par nature des fonds appartenant à l'Etat gérés par le département. Par rapport au budget courant, les comptes 2013 enregistrent une diminution de charges/revenus bruts de 6,4 millions de francs (-18,8%). Cette diminution est principalement imputable aux subventions accordées du fonds d'intégration professionnelle (-4,3 millions de francs) et du fonds de promotions de l'économie (-3,6 millions de francs).

**Charges et revenus bruts des fonds du département, par nature (en millions de francs et en pourcent)**

	Comptes 2013	Budget 2013	Budget 2013	Comptes 2013	Différence entre C13 et B13 courant		Différence entre C13 et C12		
	en mios	initial en mios	courant en mios	en mios	en mios	%	en mios	%	
<b>Charges</b>									
31 Biens, serv.& march.	3.5	3.1	3.5	3.3	-0.1	-2.2%	0.1	3.5%	
33 Amortissements	0.3	0.2	0.2	0.6	0.1	25.6%	-0.3	-53.2%	
36 Subv. accordées	19.3	27.6	27.6	21.8	-8.3	-30.1%	-2.5	-11.6%	
37 Subv. redistribuées	1.8	2.7	2.7	1.3	-0.9	-32.1%	0.5	42.4%	
38 Attr. fin. spéciaux	2.7	0.0	0.0	3.0	2.7	X	-0.3	-9.7%	
39 Imputations internes	0.3	0.3	0.3	0.7	0.0	-0.7%	-0.4	-55.6%	
<b>Total</b>	<b>27.8</b>	<b>33.8</b>	<b>34.2</b>	<b>30.6</b>	<b>-6.4</b>	<b>-18.8%</b>	<b>-2.8</b>	<b>-9.2%</b>	
<b>Revenus</b>									
42 Revenus des biens	-1.3	-2.0	-2.0	-1.3	0.7	-37.0%	0.1	-6.3%	
43 Contributions	-0.1	0.0	0.0	-0.5	-0.1	1268.2%	0.4	-73.0%	
46 Subventions acquises	-6.6	-8.8	-8.8	-6.2	2.1	-24.4%	-0.4	6.4%	
47 Subv. à redistribuer	-1.8	-2.7	-2.7	-1.3	0.9	-32.1%	-0.5	42.4%	
48 Prél. fin. spéciaux	-6.2	-11.2	-11.6	-6.9	5.5	-47.0%	0.7	-10.8%	
49 Imputations internes	-11.8	-9.2	-9.2	-14.4	-2.6	28.8%	2.6	-17.9%	
<b>Total</b>	<b>-27.8</b>	<b>-33.8</b>	<b>-34.2</b>	<b>-30.6</b>	<b>6.4</b>	<b>-18.8%</b>	<b>2.8</b>	<b>-9.2%</b>	

**Charges/revenus bruts des fonds du département, par fonds (en millions de francs et en pourcent)**

	Comptes 2013		Budget 2013 initial		Budget 2013 courant		Comptes 2012	
	Charges en mios	Revenus en mios	Charges en mios	Revenus en mios	Charges en mios	Revenus en mios	Charges en mios	Revenus en mios
Fonds pour l'intégration professionnelle	14.1	-14.1	17.5	-17.5	17.5	-17.5	15.5	-15.5
Fonds de promotion de l'économie	8.2	-8.2	11.4	-11.4	11.9	-11.9	12.4	-12.4
Fonds d'aide aux régions de montagne	0.3	-0.3	0.3	-0.3	0.3	-0.3	0.3	-0.3
Fonds politique régionale	5.1	-5.1	4.5	-4.5	4.5	-4.5	2.3	-2.3
Fonds encouragement études & formation prof.	0.1	-0.1	0.1	-0.1	0.1	-0.1	0.1	-0.1
<b>Total</b>	<b>27.8</b>	<b>-27.8</b>	<b>33.8</b>	<b>-33.8</b>	<b>34.2</b>	<b>-34.2</b>	<b>30.6</b>	<b>-30.6</b>
	Différence entre C13 et B13 courant				Différence entre C13 et C12			
	Charges en mios	Revenus en mios	Charges %	Revenus %	Charges en mios	Revenus en mios	Charges %	Revenus %
Fonds pour l'intégration professionnelle	-3.4	3.4	-19.4%	-19.4%	-1.4	1.4	-8.9%	-8.9%
Fonds de promotion de l'économie	-3.7	3.7	-31.0%	-31.0%	-4.2	4.2	-34.0%	-34.0%
Fonds d'aide aux régions de montagne	0.0	0.0	-2.5%	-2.5%	0.0	0.0	-7.0%	-7.0%
Fonds politique régionale	0.6	-0.6	14.3%	14.3%	2.8	-2.8	119.5%	119.5%
Fonds encouragement études & formation prof.	0.0	0.0	24.4%	24.4%	0.0	0.0	49.0%	49.0%
<b>Total</b>	<b>-6.4</b>	<b>6.4</b>	<b>-18.8%</b>	<b>-18.8%</b>	<b>-2.8</b>	<b>2.8</b>	<b>-9.2%</b>	<b>-9.2%</b>

### 3.10.6. Examen de détail par service

#### Secrétariat général

Avec 5,8 EPT à la fin 2013, comparés aux 5,5 EPT figurant aux comptes 2010, la sous-commission salue aussi bien l'efficacité et l'efficience opérationnelles que la rigueur dans la tenue des charges (-2,3% versus 2012). N'oublions pas de souligner que le secrétariat général a repris des services suite à la profonde réorganisation des départements depuis la nouvelle législature 2013-2017 avec, entre autre, l'intégration des services liés à l'action sociale.

Enfin, à diverses questions des membres de la sous-commission, il a été répondu de la manière suivante:

- 301000 *Personnel administratif et exploitation*: augmentation due, d'une part, à l'imputation dans les comptes des secrétariats généraux des charges salariales des responsables financiers et, d'autre part, à une erreur dans le système lors d'un transfert d'une collaboratrice. Crédits supplémentaires de 97.000 francs et de 32.000 francs acceptés les 8 mai 2013 et 11 décembre 2013.
- 319800 *Autres frais divers*: octroi d'une prime collective de 5.400 francs destinée à l'organisation d'une manifestation pour l'ensemble des collaborateurs du département.
- 390627 *Prestations informatiques SIEN*: augmentation des frais de téléphonie du CNIP et achat de licences informatiques (MS CAL).

### **Service de l'économie**

Le chef de service rappelle que le NECO a 19,2 EPT (-3,3 EPT versus 2010) répartis en trois piliers d'activités: service de l'économie (direction, développement endogène et politique régionale), office de la promotion économique (exogène) et office du registre du commerce. L'année 2013 était la dernière année qui comprenait cinq centres financiers incluant 3 fonds (fonds de promotion économique, fonds de nouvelle politique régionale et le fonds d'aide aux régions de montagne). Le constat principal est que le service a utilisé moins de ressources que ce qui était budgété, ceci notamment sur le poste Subventions (-3 millions de francs). Il tient à dire que le rôle à futur est d'offrir un soutien plus fort et de proximité au développement économique (par exemple, rencontres d'entreprises, visites de centres de décisions d'entreprises neuchâteloises à l'étranger, etc.). Il explique que le tissu économique neuchâtelois est particulièrement dynamique, fortement exportateur et dépendant des marchés internationaux qui sont peu prévisibles en fonction d'un environnement international en constante mutation.

Il explique que le budget du poste Subventions de 6,2 millions de francs a été réduit à 5,8 millions de francs et que la baisse des charges effectives sur 2013 pour près de 3 millions de francs par rapport au budget relève de trois explications principales concernant les projets de soutiens conventionnés;

- plusieurs projets conventionnés n'ont pu se réaliser durant l'exercice 2013, entraînant un report des versements sur l'exercice 2014,
- plusieurs projets n'ont pas utilisé toutes les aides octroyées au terme des conventions,
- projets en cours de négociation retardés (endogènes et exogènes) qui étaient prévus mais qui n'ont pas encore été conventionnés.

En prenant l'exercice 2014, sur les 5,5 millions de francs qui sont à disposition sur le soutien à l'innovation (postes Subventions principalement), le service est à 95% de couverture du budget au niveau des engagements, ce qui démontre qu'il a besoin de cette enveloppe de 6 millions de francs. Il y a une incertitude sur la période de charge effective en fonction des investissements effectivement réalisés par les porteurs de projets.

Sur ce point, le chef du département relève le lien avec les débats liés à la LFinEC. Il précise que l'existence de mécanismes financiers trop rigides est de nature à compromettre l'efficacité de l'action de l'Etat en matière de développement économique. Il considère que, idéalement, il conviendrait dans ce domaine de pouvoir gérer les engagements plutôt que les dépenses.

Le chef de service explique que le service a utilisé environ 3-4 millions de francs de moins que ce qui avait été budgété. Mais cela ne veut pas dire que le service n'a pas besoin de cette somme en 2014. Il donne quelques exemples qui démontrent l'importance d'avoir ce lissage sur plusieurs années avec des enveloppes pluriannuelles. Il évoque le cas de la forte concurrence pour attirer des investissements étrangers. Il y a des acquisitions de projets d'implantations de sociétés qui ne se concrétisent pas en Suisse à cause de cela. Il y a aujourd'hui de grands projets en cours. Pour attirer des sociétés, il faudra mettre plus de moyens sur la table car le marché se rétrécit.

Cette démarche stratégique est appuyée par le chef du département et la sous-commission. Si le canton veut des résultats dans la promotion économique, il faudra plus de moyens, notamment pour la promotion de l'image et le soutien à l'innovation.

Le président a apprécié la démarche qui a été faite avec la Chine. Il pense qu'il faut avoir une attitude pro active (surtout après le vote du 9 février 2014). Combien faut-il de plus?

Le chef de service répond que le service a besoin de 5 millions de francs en plus à moyen terme. Ceci pour acquérir et concrétiser des projets, pour valoriser le tissu économique et pour renforcer des conditions cadres (notamment pour le foncier disponible).

Le chef du département explique que ce domaine est reconnu comme étant l'un des domaines qui devrait bénéficier de plus de moyens à l'avenir.

### **Service de l'emploi**

123,88 EPT en 2013 versus 88,14 en 2010 suite au transfert du service de surveillance et des relations du travail au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le rapport net entre charges et revenus a diminué de 2,3 millions de francs ou 19,9% entre 2012 et 2013.

La cheffe de service explique que l'année 2013 était une année où une grande partie du subventionnement du SECO a été utilisé (95% en 2013 contre 88% en 2011). Elle donne quelques informations sur les écarts les plus significatifs. *Rubrique budgétaire 300000 Commissions*: moins de commissions sur l'année précédente en raison de la commission tripartite et du conseil de l'emploi qui n'ont pas encore siégé depuis la nouvelle législature. *Rubrique budgétaire 301000 Personnel administratif et exploitation*: la réorganisation qui arrive à son terme va permettre de compléter le personnel manquant mais pour lequel les masses salariales avaient été provisionnées. Par rapport à 2012, il y a une diminution de dépense de 354.409 francs. *Rubrique budgétaire 311000 Machines, mobiliers, équipement*: un crédit supplémentaire a été demandé pour l'achat d'une machine pour le laboratoire intercantonal (LIST). Concernant les frais de la *rubrique budgétaire 317000 Déplacement*, l'acquisition d'un véhicule de fonction a permis de diminuer les charges de 86.646 francs versus le budget courant et de 17.383 francs versus les comptes 2012. *Rubrique budgétaire 460800 Subventions fédérales diverses*: il y a environ 2 millions de francs de coûts de fonctionnement qui ne sont pas subventionnés par le SECO.

Concernant l'office de contrôle, une comparaison avec les autres cantons (EPT) est demandée.

Une interrogation est faite sur la différence à la *rubrique budgétaire 390730 Fonds d'intégration professionnelle* de 500.000 par rapport au budget courant.

La cheffe de service répond que les inspecteurs en charge de la LTN et des mesures d'accompagnement sont subventionnés à hauteur de 50%. En termes d'EPT, le canton est dans la moyenne suisse. *Rubrique budgétaire 390730 Fonds d'intégration professionnelle*: en 2013, une campagne financée par le SECO a été réalisée. Grâce aux mesures exceptionnelles et limitées dans le temps obtenues du SECO, un accent particulier a été mis sur les mesures financées par la Confédération. Cela a engendré moins de demandes sur des mesures financières cantonales et par conséquent des économies. En outre, le nombre de placements en mesure d'intégration professionnelle (MIP) est resté stable, alors que leur durée a été limitée à 6 mois, ce qui a aussi engendré une baisse des coûts. Par voie de conséquence, la bonification au fonds d'intégration professionnelle a été diminuée et la fortune du fond augmentée. Elle donne des explications sur ces placements qui sont maintenant axés dans une optique de réinsertion sur le marché primaire de l'emploi. Aujourd'hui, il n'est pas possible d'avoir un véritable suivi de ces personnes.

Une demande est faite si l'écart présent dans les comptes concerne des personnes qui sont entrées dans l'aide sociale ce que le chef du département confirme, dans la mesure où le fait de raccourcir la durée des placements MIP pour les chômeurs en fin de droit a pour corollaire une entrée plus rapide à l'aide sociale des personnes qui ne retrouvent pas d'emploi durant leur placement.

### **Service des migrations**

89,26 EPT en 2013 versus 86,26 en 2012. Le rapport net entre charges et revenus a augmenté de 3,4 millions de francs ou 100,7% entre 2012 et 2013, mais 0,2 million de moins par rapport au budget courant 2013.

Le chef de service explique que le service a dû demander des crédits supplémentaires. *Rubrique budgétaire 460205 Forfaits réfugiés (B + F)*: + 727.700 versus budget courant 2013. Il explique qu'aujourd'hui, le mode de calcul des forfaits d'assistance est différent. Le but se veut incitatif (plus les réfugiés et personnes admises à titre provisoire sont intégrés professionnellement, plus les forfaits obtenus sont importants). *Rubrique budgétaire 460230 Forfaits asile (RA + AP)*: pour les personnes étant présentes depuis moins de 7 ans, le canton perçoit des forfaits de la Confédération. Celles présentes depuis plus de 7 ans sont à la charge du canton. Cela représente passablement de personnes qui sont là depuis plus de 7 ans et qui n'ont pas encore obtenu une autorisation de séjour. Pour ces personnes, il y a tout de même des critères qui permettent une régularisation de séjour. Suite à la remarque du président, il relève que le canton n'a pas de

marge de manœuvre, car cela dépend du nombre d'arrivées de ressortissants étrangers. *Rubrique budgétaire 366570 Dépenses d'assistance pour les requérants d'asile*: crédit supplémentaire de 940.000 francs accepté le 2 décembre 2013. Le budget initial était basé sur l'hypothèse d'une réduction de l'effectif des demandes d'asile. Cette prévision ne s'est pas confirmée, au contraire. En corrélation avec la rubrique budgétaire 460230.

Le chef du département rappelle que les forfaits fédéraux ne permettent pas aux cantons de couvrir l'ensemble de leurs charges en matière d'asile. Le but est d'arriver à faire au mieux avec les moyens donnés. Le secrétaire général précise qu'environ 20% de charges en lien avec la politique d'asile sont à la charge du canton.

Le chef du département répond à différentes questions de la sous-commission: *rubrique budgétaire 390612 Loyer centres SMIG*: Charges d'immeuble du centre d'accueil de Perreux plus élevées que prévu, surtout les charges liées notamment à l'électricité. *Rubrique budgétaire 318005 Honoraires, mandats* : sur les 700.000 francs du crédit supplémentaire, 450.000 ont été dépensés; pour mémoire, ce crédit supplémentaire était destiné au renforcement de la sécurité sur le site de Perreux. La réduction progressive du nombre de personne a également été faite, ce qui explique aussi l'économie.

Le chef de service a le sentiment que le service se situe dans la plaque de ce qui a été prévu au budget. Pour 2014, il faudra voir ce qu'il en est en matière de contrat de bail avec Perreux.

### **Service de la cohésion multiculturelle**

10,91 EPT en 2013 versus 12,75 en 2012. Le rapport net entre charges et revenus a diminué de 400.000 francs ou entre 2012 et 2013, mais augmenté de 300.000 francs par rapport au budget courant 2013.

La cheffe du service souligne que les comptes du COSM correspondent au budget 2014 à une exception notable près: *la rubrique budgétaire 381517 Forfait intégration ODM*: constitution d'une provision de 284.100 francs correspondant aux forfaits fédéraux non utilisés les années précédentes. Cette provision avait été dissoute prématurément lors du bouclage des comptes 2012.

Le secrétaire général précise que, abstraction faite de la reconstitution de cette réserve (284.000 francs), le budget est respecté. Le chef du département explique que, depuis 2008, le COSM gère les forfaits d'intégration versés par la Confédération. Ceux-ci sont destinés à l'intégration professionnelle et sociale des réfugiés reconnus et des admis provisoires. Une partie de l'argent reçu n'a pas été dépensé, en particulier en 2010 et en 2011. Les réserves provisionnées pour des mesures ont été dissoutes en 2012, contre l'avis du COSM et alors que l'Office fédéral des migrations (ODM) permettait la constitution de réserves. L'ODM pourrait exiger la restitution des sommes non dépensées. Le COSM lui a proposé, le cas échéant, d'utiliser les sommes non dépensées au cours des exercices 2014 et 2015. En fonction du résultat des négociations en cours, le montant provisionné servira soit à compenser les charges susmentionnées, soit à rembourser la Confédération. Il précise également que, sur ces dix dernières années, la charge nette du COSM est restée stable. La charge brute a augmenté régulièrement mais a été compensée par la progression des dédommagements et des subventions de la Confédération. Les charges du COSM sont supportées à quelque 40% par le canton et à 60% par la Confédération.

Au sujet des versements des forfaits fédéraux, la cheffe de service explique qu'une somme forfaitaire est perçue par personne concernée et que la somme globale sert à payer à la fois des mesures collectives et individuelles. Il y a la possibilité de mettre une partie en réserve (50%). C'est un mécanisme différent du service de l'emploi. Elle donne quelques explications sur le PIC (Programme d'intégration cantonal) et explique que le canton doit mettre les 50% au minimum. Par contre, pour les mesures d'intégrations professionnelles (liées au forfait d'intégration), le canton n'est pas tenu de participer financièrement (hors des frais de gestion des forfaits).

### **Service de l'action sociale**

41,50 EPT en 2013 versus 40,80 en 2012. Le rapport net entre charges et revenus a augmenté de 5 millions ou 10,2% entre 2012 et 2013, mais 0,2 million de moins par rapport au budget courant 2013.

Le chef du service explique que la rubrique budgétaire qui attire tous les regards est celle qui concerne les charges d'aide matérielle. C'est un compte qui est à ce stade estimé car un bouclage final sera effectué à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014. L'estimation actuelle des charges s'élève à 103,5 millions de francs. Il faut mentionner une recette due à l'exercice 2012. Les

dépenses avaient été estimées à 95,5 millions de francs au bouclage des comptes de l'Etat et le résultat s'est avéré être de 92,3 millions de francs au bouclage final un semestre après. Comme facteurs explicatifs des dépenses d'aide sociale, il relève les effets conjugués de la crise de 2008 et de la 4<sup>e</sup> révision de la LACI qui conduisent à ce que dès 2011, il y a environ 11% de dépenses supplémentaires chaque année, et cette tendance inquiétante s'est poursuivie en 2013. Il explique que cette tendance à la hausse des dépenses d'aide sociale se confirme dans les autres cantons. Sur cette charge de 103,5 millions de francs, il y a environ le 90% des dépenses qui sont générées dans les services sociaux communaux ou régionaux. Le service a constaté qu'en 2013, il y a une légère baisse du nombre de dossiers d'aide sociale ouverts. Par contre, depuis 2008, il y a une tendance à la baisse du nombre de fermetures de dossiers, ce qui est inquiétant (2008: 2118 dossiers fermés/2013: 1895 dossiers fermés). Il évoque les effets de seuils qui posent un problème évident car ils sont peu incitatifs à la sortie de l'aide sociale. La fiscalité des bas revenus pénalise également le retour sur le marché du travail. Concernant *la rubrique budgétaire 390355 Aide matérielle, différence de subside LAMal*: montant moins élevé facturé par l'office cantonal de l'assurance-maladie au titre de la différence entre la prime LAMal moyenne des bénéficiaires de l'aide sociale et le subside de catégorie 1 (refacturation en 2013 à 50% à l'aide sociale, selon décision du Grand Conseil de décembre 2012).

Le chef de l'office cantonal de l'assurance maladie explique que lorsque le calcul est réalisé, il y a beaucoup d'inconnues (montant de la prime, montant des subsides qui va être distribué, répartition des bénéficiaires dans les différentes caisses, répartition des bénéficiaires dans les différents groupes d'âges, répartition des types de franchise choisies par les assurés, etc.). Il est très difficile d'y remédier.

Concernant l'office des bourses, le chef de service rappelle que le degré tertiaire concerne les universités, les HES et les écoles supérieures, soit toute formation qui suit le degré secondaire 2. Le constat est que dans le secondaire 2, il y a finalement en général peu de frais de formation supplémentaires à l'école obligatoire. Les étudiants du secondaire 2 ont donc moins de besoin d'aide et moins de bourses. C'est ce qu'a d'ailleurs souhaité le législateur via la nouvelle loi sur les aides à la formation. Par contre, les réels bénéficiaires sont ceux qui ont des besoins avérés comme les étudiants des universités ou des hautes écoles. Pour l'instant, il y a encore peu de recul pour établir un bilan de la réforme légale.

Concernant l'assurance-maladie (*rubrique budgétaire 366310: Loi assurance-maladie obligatoire subsides LAMal*). Surévaluation de la croissance de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI lors de la budgétisation 2013. Le chef de l'office cantonal de l'assurance-maladie explique que les décomptes définitifs avec les assureurs n'ont pas encore été établis et il est donc possible qu'il y ait quelques différences.

Le chef du département est contraint de constater qu'année après année, la part supportée par la Confédération diminue.

### **Service de statistique**

Le chef du service relève une certaine stabilité dans les comptes au sein de son "jeune" service (créé en 2011). Concernant *la rubrique budgétaire 318000 Mandats, expertises, études*, il explique le cas du mandat donné au canton de Vaud pour fournir au canton de Neuchâtel les perspectives démographiques à l'échelle du canton et les perspectives régionalisées pour les districts et régions. En outre, pour avoir des données issues d'enquêtes fédérales, il faut financer des densifications d'échantillon. Pour les recettes et le développement, le service a déjà proposé aux communes un outil de visualisation de leurs données communales. D'ailleurs, il y en a quatre qui ont adhéré. Il voit des perspectives également avec l'Arc jurassien. Il parle des potentiels de collaboration. Le service a beaucoup recours à des données administratives (pour éviter de lancer des enquêtes directes auprès des entreprises et de la population). Il a pour mission de fournir des statistiques publiques ouvertes à tout le monde.

### **AVS/AI**

Pour le directeur de la CCNC, il est difficile de réaliser un budget dans le domaine des prestations complémentaires qui est toujours aléatoire. C'est totalement imprévisible car il est impossible, d'une année à l'autre, d'évaluer le nombre de personnes qui vont toucher des prestations complémentaires ainsi que le nombre de personnes qui vont entrer dans des établissements médicaux spécialisés, pour quelle durée etc. Ces éléments échappent complètement au service et il n'est donc possible de les évaluer que lorsqu'il y a des demandes et encore.

Concernant les aspects liés aux allocations familiales des personnes sans activité lucrative, là aussi, le service se trouve en bout de chaîne. Cette prestation est dictée par le droit fédéral. Il

évoque l'économie qui pourrait être réalisée notamment au niveau du personnel, si les allocations pour personnes sans activité lucrative n'existaient pas, eu égard au fait qu'il suffirait d'agir comme par le passé et de les intégrer dans les prestations servies par le service de l'action sociale. Cela ne changerait en rien les assiettes financières du canton et des communes puisque la clé de répartition est la même. Pour lui, c'est une complication administrative qui socialement n'apporte rien au système global. Cette position est partagée par le chef du département.

Au surplus, il tient à soulever la lourdeur de la procédure dans le domaine des prestations complémentaires (budget énorme) avec des demandes de crédits supplémentaires qui reviennent chaque année alors qu'une variation de 400.000 francs sur un tel budget est anecdotique. Il peut déjà pratiquement assurer que les chiffres 2014 ne seront pas tenus et il sait qu'il faudra demander à nouveau des crédits supplémentaires alors qu'à son sens, à mesure que lesdites prestations complémentaires sont inscrites dans la Constitution fédérale, le Grand Conseil ne pourrait vraisemblablement pas les refuser.

Sur ce point, le chef du département explique que ni lui, ni le Conseil d'Etat ne partage l'analyse du directeur de la CCNC. Pour eux, cela doit être un souci permanent des autorités cantonales de mettre en place des mesures en amont pour limiter l'évolution des coûts. Cela mérite d'être budgété et débattu. C'est aussi une manière de mobiliser l'exécutif et le législatif même si les seuils obligeant à revenir devant le Grand Conseil pourraient être assouplis. Comme vu précédemment, ici aussi, force est de constater que la part octroyée par la Confédération diminue.

Le directeur de la CCNC explique que la marge de manœuvre en matière de prestations complémentaires est terriblement faible, voire quasi nulle. Dans cette perspective, le chef du département a demandé à la CCNC s'il ne pourrait pas y avoir une piste d'amélioration en examinant si et dans quelle mesure il serait possible de solliciter les bénéficiaires de prestations complémentaires pour qu'ils demandent des baisses de loyer compte tenu du taux hypothécaire de référence relativement bas. Le directeur de la CCNC mentionne qu'aux yeux de la CCNC, il s'agit d'une fausse bonne idée, notamment par le fait que le jour-même, il a reçu une consultation fédérale qui souhaite augmenter le montant des loyers minimums, position non partagée par le chef de département.

### *3.10.7. Avis et conclusions de la sous-commission*

La sous-commission tient à remercier le chef du département et son secrétaire général aussi bien pour la qualité des rapports, des réponses précises à nos questions qu'au sérieux de leur travail et de leur engagement sans faille. Nous avons la conviction que le département est bien géré et nos interlocuteurs maîtrisent le département avec les dossiers y relatifs d'une manière compétente. Néanmoins, les enjeux de cette législature sont d'une importance sans équivoque non seulement dans un souci de redressement des finances cantonales, mais aussi dans l'efficacité fonctionnelle et opérationnelle pour mettre tout le monde au travail, soit de réduire le taux de chômage et le nombre de personnes dépendant du soutien de l'état. Le département doit apporter sa pierre à l'édifice.

Pour rappel quel est le contexte? La croissance des dépenses du service de l'action sociale (+ 10,2% versus 2012) et l'office cantonal de l'assurance maladie devient difficilement soutenable à moyen et long terme, comparée à la structure des revenus actuels. Sur les charges nettes du département de 228,2 millions de francs, ils représentent, à eux seuls, le 50,7%. Dans cette même logique, n'oublions pas de mentionner la conséquence des prestations complémentaires qui sont structurellement expliquées par l'insuffisance de revenus pour les personnes bénéficiant des prestations complémentaires AVS/AI de 106,5 millions de francs bruts avant subventions fédérales. La plupart des centres de charges du département étant d'ailleurs fortement liée à des subventions fédérales, une optimisation de ce type de recettes potentielles doit être visée. Dans le cas présent, si cette optimisation est particulièrement réussie, celle-ci est néanmoins rendue difficile par le décalage entre les périodes prises en considération et l'évolution rapide de la situation.

Selon l'avis du président, le département se trouve devant un défi majeur afin de changer non seulement l'état d'esprit de certains bénéficiaires mais aussi celui de l'Etat-providence, qui a connu une fragilisation particulièrement conséquente ces dernières années (révision AI, révision LACI, etc.), générant par ailleurs un report de charges sur les cantons et les communes. Pour inverser la tendance négative en termes de charges sociales, il faudra impérativement réussir à mobiliser les acteurs économiques et la société civile, car même armés de GSR et de nouveaux outils d'appui à l'intégration professionnelle, les collectivités ne pourront relever seules ce grand défi. C'est aussi une question de dignité humaine. Parallèlement, il ne faut pas relâcher l'effort

pour solidifier l'impact concret du service de l'économie afin de consolider le dynamisme du tissu économique, permettant de lisser les revenus récurrents du Canton. Si un choc conjoncturel devait péjorer nos revenus, ces derniers seraient fortement impactés par une économie encore trop mono-culturelle.

Suite à l'harmonisation de la facture sociale, il devient impératif en vue du budget 2015 de réfléchir concrètement, dès maintenant, comment maîtriser, voire réduire la somme totale. Il n'est plus acceptable d'être confronté à des augmentations de l'ordre de 8 à 10% des coûts d'assistance par année sans réagir efficacement.

Pour conclure et dans un but constructif, la sous-commission décide que pour la visite de certains services, elle favoriserait de les faire conjointement avec la sous-commission de gestion pour des raisons de gestion du calendrier du Conseil d'Etat et de compréhension transversale des enjeux et des solutions à envisager. Les présidents des sous-commissions prendront contact.

Le chef du département va également se renseigner pour organiser une visite d'un GSR.

## **4. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL**

### **4.1. Positions des groupes**

#### **Position du groupe libéral-radical**

Le résultat du bouclage des comptes 2013 démontre une nouvelle fois que nous n'avons pas encore pu prendre les mesures structurelles nécessaires pour redresser durablement nos finances. Nous en avons la volonté depuis longtemps, nous n'avons pas toujours la majorité politique pour passer aux actes et, il faut l'admettre, parfois, la conjoncture fait défaut!

Si les mécanismes financiers introduits en 2005, accompagnés de quelques mesures sectorielles, ont permis de contrer ici ou là la spirale des déficits chroniques, ils n'assurent toujours pas une assise financière stable et solide à notre canton.

Il est navrant et même désespérant de constater, année après année, que les quelques diminutions de charges ou recettes supplémentaires dans certains domaines ne pèsent pas bien lourds face à la progression constante et disproportionnée des charges, ceci principalement dans le secteur du social.

L'effet sur les comptes 2013 de la recapitalisation de Prévoyance.ne illustre la fragilité de nos finances, lesquelles ne suffisent toujours pas à payer l'entier des factures de notre administration et de nos institutions et encore moins de faire face à de nouvelles dépenses ou pertes de recettes imposées. Par ailleurs et nous le regrettons vivement, cette situation empêche le financement de projets porteurs indispensables au développement et à l'avenir de notre canton.

Il aura fallu près de dix ans à toutes les autorités cantonales pour qu'elles reconnaissent enfin l'existence d'un déficit structurel, puis cinq autres années de surcroît pour en définir le montant! Aujourd'hui tout simplement, nous n'avons plus d'autres choix que de prendre les dispositions nécessaires au redressement.

C'est fort de ce constat que le groupe libéral-radical aborde le programme de législature et le plan financier du gouvernement. Il entend ainsi:

- confirmer la priorité qu'il donne au redressement durable des finances cantonales,
- apporter sa contribution avec l'objectif et la volonté d'ores et déjà affirmés d'engager un programme d'économies qui devra correspondre à la motion la plus récente sur le même sujet votée par la majorité du Grand Conseil au mois de mars écoulé.

#### **Position du groupe socialiste**

Le groupe socialiste a pris acte sans étonnement du résultat particulièrement inquiétant des comptes 2013. Si l'heure n'est pas aux réjouissances, il faut néanmoins souligner que le résultat est largement le fruit des décisions du Grand Conseil au sujet de la recapitalisation de la Caisse de pensions Prévoyance.ne. Sans ces décisions, le déficit aurait été limité à quelques 15 millions de francs. Par ailleurs, nous constatons que de nombreuses réserves et provisions ont été constituées, ce qui signifie que le résultat purement opérationnel du canton est dans les chiffres noirs.

Certes, le groupe socialiste ne saurait voir que les aspects positifs. Néanmoins, il constate que le catastrophisme systématique et affiché par les groupes de droite, transmettant à la population une image de notre collectivité à la limite de la faillite, est nuisible à court et long terme pour l'image de notre canton. Il est plus judicieux d'admettre une situation délicate, mais en constante amélioration. D'une part, les charges sont bien maîtrisées – bien qu'à un niveau élevé – et d'autre part, les économies structurelles de ces dernières années portent leurs fruits. Si le groupe socialiste a toujours contribué à la réalisation des restructurations nécessaires de ce canton, il met en garde contre la volonté de plus en plus nette d'affaiblir les prestations dont la population a besoin en exigeant des efforts impossibles, excessifs et contre-productifs.

### **Position du groupe PopVertsSol**

Si l'on excepte la charge extraordinaire que représente la recapitalisation de la Caisse de pensions, les comptes 2013 se soldent – hors opérations de bouclage – par un léger bénéfice. Une série de provisions pour risques fait toutefois passer ce résultat dans les chiffres rouges. La dette du canton est également en diminution.

Ces résultats montrent que la situation financière du canton n'est pas aussi catastrophique que certains veulent le faire croire; ceci d'autant plus que les premières mesures de baisse de fiscalité pour les familles sont entrées en vigueur en 2013. Les charges ont été globalement maîtrisées et les revenus sont en forte augmentation. Le groupe PopVertsSol regrette toutefois les investissements très faibles auxquels le canton a consenti.

L'augmentation constante du nombre de dossiers et des coûts de l'aide matérielle sont toutefois source d'inquiétude. Elle montre que la pauvreté continue d'augmenter dans le canton, malgré la bonne santé économique.

Le groupe PopVertsSol adoptera les comptes et remercie le Conseil d'Etat ainsi que l'ensemble du personnel pour les efforts et le travail important fourni.

### **Position du groupe UDC**

Les comptes 2013 ne sont pas ceux espérés, mais la transparence accrue de la part du Conseil d'Etat est appréciable. Les conditions étaient certes difficiles, particulièrement pour un Exécutif dans une composition profondément remaniée.

Néanmoins, nous relevons que les comptes sont, en règle générale, bien tenus, et sans la recapitalisation de Prévoyance.ne qui aurait déjà dû être engagée lors de la précédente législature, ainsi que la constitution de réserves pour risques aussi répertoriés sous l'ancienne équipe, ces comptes auraient pu boucler sur un bénéfice.

La situation financière de notre canton reste malgré tout toujours aussi mauvaise et préoccupante, en dépit d'une augmentation substantielle des recettes fiscales. Il est particulièrement regrettable que certaines charges ne soient toujours pas maîtrisées, à l'instar de l'aide matérielle.

Comme le Conseil d'Etat nous déplorons que les moyens quasi-dérisoires alloués aux investissements au budget ne soient même pas utilisés dans leur intégralité. 9 millions de francs supplémentaires, injectés dans l'économie neuchâteloise, n'auraient pas été superflus.

Les finances du canton doivent absolument être assainies, d'abord afin de sortir du déficit structurel qui, selon les estimations, dépasse les 200 millions de francs et qui bloque nos autorités dans tous les domaines. Mais aussi parce que la péréquation inter-cantonale ne sera pas éternellement là pour renflouer notre budget. L'exemple du dividende de la BNS est assez représentatif de la dépendance dans laquelle nous nous trouvons. Nous reconnaissons que des efforts ont déjà été entrepris par le passé, mais à chaque fois, ils ont été occultés par le dynamisme désespérant de plusieurs centres de charges.

Plus que de longues discussions sur les comptes 2013 qui seront acceptés majoritairement par le groupe UDC, ce dernier entend porter ses efforts en matière de finances, principalement sur l'analyse des prestations et services offerts par l'Etat, mise en adéquation avec les moyens financiers dont nous disposons réellement.

### **Position du groupe Vert'libéral**

Malgré une situation conjoncturelle particulièrement favorable avec des rentrées fiscales supérieures de 75 millions de francs aux prévisions, les comptes 2013 bouclent avec un déficit réel de 15 millions de francs. Si notre canton ne peut pas boucler ses comptes de manière positive lorsque la situation économique est bonne, que va-t-il se passer lors de la prochaine crise?

A ce déficit s'ajoute le provisionnement exceptionnel mais au combien nécessaire de 220 millions de francs pour recapitaliser Prevoyance.ne. Voté après 3 jours de débats difficiles en juin 2013 sous la menace d'une prise en main par la Confédération, ce provisionnement ne fait que montrer à quel point les finances cantonales neuchâteloises ont dépassé un seuil critique.

Avec l'aide sociale qui franchit pour la première fois la barre des 100 millions de francs, soit près de 600 francs par habitant, la situation dans le social devient des plus préoccupantes.

Faut-il encore le rappeler? sur le long terme, notre canton ne pourra assurer ses nombreuses tâches et responsabilités envers la population que sur des bases financières viables. Si notre canton devait à l'avenir moins bénéficier de la péréquation fédérale (il est à l'ordre du jour que celle-ci pourrait changer), notre canton se trouverait alors dans de nouvelles difficultés financières, la péréquation représentant environ 10% de ses recettes financières.

C'est pourquoi les mesures d'assainissement structurelles, dont il est question depuis plusieurs législatures, doivent maintenant être mises en place. Les Vert'libéraux attendent avec intérêt le programme de mesures promis par le Conseil d'Etat pour l'été 2014.

La dernière motion d'économies adoptée lors de la session de mars par le Grand Conseil, qui demande une économie supplémentaire de 160 millions de francs dans le ménage cantonal d'ici 2016, est un signal clair dans ce sens à l'attention du Conseil d'Etat.

#### **4.2. Vote final**

Au vote final, le décret portant approbation des comptes 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 3.700.000 francs en faveur des entités subventionnées au titre de la hausse des cotisations LPP est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents le 25 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 25 mars 2014

Au nom de la commission des finances:

*Le président,*  
O. HAUSSENER

*Le rapporteur,*  
H. CHANTRAINE

# Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2013

*Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel,*

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 17 février 2014, et de la commission des finances,

décède:

**Article premier** Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2013, à savoir:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges .....	2'327'027'347.08	
Total des revenus .....		2'090'273'818.04
Excédent de revenus .....		236'753'529.04
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses .....	112'250'235.43	
Total des recettes .....		58'056'342.42
Investissements nets .....		54'193'893.01
Investissements nets .....	54'193'893.01	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement .....		55'535'104.76
Solde reporté à l'actif du bilan .....	1'341'211.75	

*Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan*  
au 31 décembre 2013, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires  
de l'exercice 2013.

**Art. 2** Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Service de la santé publique 381229 Augmentation provision CCT Santé 21 .....		+3'900'000
Service financier 381332 Provision pour hausse de cotisations LPP en faveur des entités subventionnées.....		+3'700'000
Service de l'économie 390736 Fonds de politique régionale .....		+3'000'000
Fonds réformes structure Etat 390472 Attribution redressement finances adaptations des structures – bonification solde .....		+545'648.67

**Art. 3** La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2013, est approuvée.

**Art. 4** Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,*

*La secrétaire générale,*

---

**Décret**  
**portant octroi d'un crédit supplémentaire de 3.700.000 francs**  
**en faveur des entités subventionnées**  
**au titre de la hausse des cotisations LPP**

---

*Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel,*

vu l'article 57 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000;  
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 17 février 2014, et de la commission des finances,  
*décrète:*

**Article premier** <sup>1</sup>Un crédit supplémentaire de fonctionnement de 3.700.000 francs est accordé au Conseil d'Etat, à charge de l'exercice budgétaire 2014.

<sup>2</sup>Ce crédit supplémentaire est destiné à financer de manière ciblée la hausse de cotisation LPP des entités subventionnées en situation financière difficile, à concurrence de la moitié de l'augmentation du coût y relatif que doivent supporter ces dernières.

<sup>3</sup>Le Conseil d'Etat décide à quelles rubriques budgétaires le crédit supplémentaire sera attribué; il en informera le Grand Conseil dans son rapport à l'appui des comptes 2014.

**Art. 2** Le crédit supplémentaire est compensé par la dissolution de la provision de même montant constituée lors du bouclage des comptes 2013, à la rubrique 381332 "Provision pour hausse de cotisations LPP en faveur des institutions subventionnées" du service financier.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'Etat pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,*

*La secrétaire générale,*

## TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
1. <b>INTRODUCTION</b> .....	1
2. <b>CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION</b> .....	2
3. <b>EXAMEN DES COMPTES PAR DEPARTEMENT</b> .....	2
3.1. Autorités législatives.....	2
3.2. Autorités exécutives .....	2
3.3. Préposé à la protection des données et transparence (PPDT) .....	3
3.4. Contrôle cantonal des finances.....	3
3.5. Autorités judiciaires .....	3
3.6. Département des finances et de la santé (DFS) .....	4
3.7. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) .....	9
3.8. Département de l'éducation et de la famille (DEF) .....	15
3.9. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) .....	20
3.10. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS).....	25
4. <b>POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL</b> .....	33
4.1. Positions des groupes .....	33
4.2. Vote final .....	35
Décret portant approbation des comptes et de la gestion l'exercice 2013 .....	36
Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 3.700.000 francs en faveur des entités subventionnées au titre de la hausse des cotisations LPP .....	37